

Élections municipales 2026 - 15 & 22 mars

Grégory MEYER

Notre programme complet

Pour ORLÉANS

Candidat
de la droite
et du centre



Notre ville, plus que jamais vivante

Notre ville, plus que jamais Vivante

<i>Sommaire.....</i>	<i>1</i>
<i>Sécurité et tranquillité publique.....</i>	<i>2</i>
<i>Proximité, éducation, santé et cohésion sociale.....</i>	<i>14</i>
<i>Culture, sport, tourisme et rayonnement.....</i>	<i>26</i>
<i>Transports & déplacements.....</i>	<i>42</i>
<i>Logement, planification durable & résilience.....</i>	<i>56</i>
<i>Attractivité, développement économique & local.....</i>	<i>65</i>



Sécurité et tranquillité publique

La sécurité et la tranquillité publique constituent une condition essentielle de la qualité de vie, de la cohésion sociale et de l'attractivité de notre ville. Sécurité et tranquillité conditionnent l'accès serein aux services, l'usage apaisé des espaces publics, la mobilité quotidienne et le sentiment d'appartenance à la cité.

Nous souhaitons intégrer notre politique municipale de sécurité dans une démarche globale. Elle cherche à sauvegarder sans étiqueter, à établir un équilibre entre la prévention et la répression. Pour ce faire, il est essentiel de s'attaquer aux causes structurelles des tensions plutôt qu'à leurs simples manifestations.

Notre politique de sécurité implique également de se donner les moyens humains, organisationnels et juridiques nécessaires pour assurer l'application effective des arrêtés municipaux, condition indispensable à la crédibilité de l'action publique et au respect des règles communes.

Nous n'envisageons pas la sécurité comme une politique isolée : elle est un levier transversal qui interagit en permanence dans toutes les actions municipales - urbanisme, mobilités, accès aux services publics, éducation, jeunesse, culture, cohésion sociale et politiques environnementales

- **Principes structurants**

- Principe 1 – La proximité comme socle de l'action publique**

- La sécurité repose d'abord sur la présence humaine, la connaissance fine des quartiers et la capacité d'anticipation locale. La réponse municipale doit être visible, accessible et identifiable par les habitants.

- Principe 2 – La prévention avant la réponse coercitive**

- La politique de tranquillité publique privilégie d'abord la prévention des tensions au quotidien. Elle agit sur les causes des conflits liés à l'usage de l'espace public, aux problèmes d'aménagement, au manque de médiation ou encore au sentiment d'abandon et de relégation.



Principe 3 – L'équité territoriale

Chaque quartier doit bénéficier d'un même niveau d'attention et de service, avec des réponses adaptées à ses réalités spécifiques. La sécurité ne peut pas être à géométrie variable. La sécurité doit répondre à tous sur l'ensemble des territoires avec équité.

Principe 4 – La complémentarité avec l'État

La Ville agit pleinement dans le champ de ses compétences, en articulation avec les services de l'État. Cette complémentarité exclut toute confusion des rôles et repose sur la coordination et le partage d'information.

Principe 5 – L'évaluation et la transparence

Les dispositifs de sécurité et de tranquillité publique doivent être évalués régulièrement sur leur efficacité réelle, leur impact sur le cadre de vie et leur acceptabilité sociale.

- **Axes majeurs du programme**

Axe 1 – Contrat de Sécurité Intégré

Le Contrat de Sécurité Intégré (CSI) constitue un cadre opérationnel permettant de structurer, dans la durée, la coopération entre la Ville, l'État, la Métropole et l'ensemble des partenaires concernés par les enjeux de sécurité et de tranquillité publique. Il vise à dépasser les logiques de juxtaposition d'actions pour construire une stratégie partagée, fondée sur un diagnostic commun,

des objectifs clairs et des engagements réciproques. Ce cadre permet d'articuler prévention, présence sur l'espace public, réponse opérationnelle et action sur les facteurs structurels de l'insécurité.

Pour la Ville, le CSI est un outil de cohérence et de lisibilité, garantissant que les moyens mobilisés relèvent à la fois des compétences municipales et d'une complémentarité effective avec l'État et les autres collectivités. Il constitue également un levier de suivi, d'évaluation et d'adaptation des politiques de sécurité, au plus près des réalités du terrain.

- **Gouvernance partenariale renforcée de la sécurité locale** : Mise en place d'une instance de pilotage du CSI associant Ville, État, Métropole et partenaires concernés, chargée du suivi des engagements, du partage d'informations stratégiques et de l'ajustement des actions en fonction de l'évolution des situations locales.
- **Partage structuré du diagnostic territorial de sécurité** : Établissement et mise jour régulière d'un diagnostic commun qui regroupe les données de sécurité, les retours d'expérience du terrain, les observations des services municipaux et les apports des intervenants locaux, afin de déterminer collectivement les priorités d'action.



- **Coordination opérationnelle des interventions sur l'espace public** : Mise en place de mécanismes de collaboration entre la police municipale, les forces étatiques et les services municipaux, dans le but d'assurer une complémentarité des actions, une continuité dans les interventions et une cohérence des réponses sur le terrain.
- **Articulation renforcée entre prévention, médiation et sécurité** : Inscription des actions de prévention et de médiation dans le cadre du CSI, afin de garantir leur prise en compte à part entière dans la stratégie globale de sécurité et d'assurer leur articulation avec les actions de contrôle et de dissuasion.
- **Suivi, évaluation et transparence des engagements du CSI** : Définition d'indicateurs communs, instauration d'un suivi régulier des actions engagées et communication transparente concernant les résultats obtenus, en vue de garantir l'efficacité du contrat et la confiance des habitants dans son application.

Axe 2 – Une sécurité de proximité visible et accessible

La police municipale constitue un acteur central de la tranquillité publique. Son organisation, ses modalités de présence et ses horaires

doivent être adaptés aux usages réels des habitants et aux rythmes de la ville.

- **Organisation territorialisée de la police municipale** : Structuration des effectifs par secteurs ou quartiers à une échelle suffisamment fine pour garantir une connaissance précise du terrain, des usages et des problématiques locales. Cette granularité opérationnelle doit simultanément s'inscrire dans une vision systémique de la ville, permettant de croiser les situations observées, d'anticiper les effets de report et d'assurer la cohérence de l'action municipale. Elle est articulée avec une lecture globale des flux et des enjeux à l'échelle urbaine, elle-même intégrée dans le contexte plus large de la métropole, afin d'assurer continuité, complémentarité et efficacité de l'action publique. L'optimisation du travail conjoint de la Police Municipale et de la Police Municipale rendra nécessaire la construction d'un nouveau commissariat partagé entre elles, et de nouveaux postes de police de proximité dans les différents quartiers de la ville.
- **Présence visible et régulière sur l'espace public** : Déploiement de modalités de patrouilles différenciées selon les typologies de quartiers (centres urbains denses, quartiers résidentiels, secteurs



mixtes, polarités commerciales ou événementielles), afin d'adapter l'intervention municipale aux usages et aux risques identifiés. Cette présence s'appuie sur la complémentarité des patrouilles pédestres, à vélo et motorisées, alliant proximité relationnelle, effet dissuasif et réactivité opérationnelle, dans une approche coordonnée plutôt que exclusive.

- **Adaptation des horaires aux usages réels de la ville :** L'adaptation des horaires de présence (soirées, fins de semaine, périodes événementielles) selon les habitudes, les rythmes de vie et les besoins exprimés par les habitants, pour assurer une présence municipale effective aux moments où elle est la plus sollicitée et attendue. Cette organisation intègre également les enjeux de qualité de vie au travail, de sécurité et de conditions d'intervention des policiers municipaux, en veillant à des cycles de travail soutenables, à la prévisibilité des plannings et à la protection des agents dans l'exercice de leurs missions.
- **Effectivité des arrêtés municipaux :** Mise en cohérence entre la production réglementaire et les capacités réelles de contrôle et de verbalisation, afin d'assurer l'application effective des arrêtés municipaux et de la crédibilité de l'action

publique. Cette exigence concerne notamment des arrêtés du quotidien à fort enjeu de civisme et de qualité de vie, tels que ceux sanctionnant les déjections canines sur la voie publique ou l'interdiction de jeter les mégots au sol. Bien qu'ils existent, ces arrêtés ne sont actuellement pas suffisamment contrôlés ni sanctionnés efficacement. L'objectif est d'éviter une accumulation de règles symboliques dépourvues d'effet concret, au profit d'un cadre réglementaire clair, appliqué et compris par tous.

- **Identification de référents de proximité :** Désignation d'agents référents par secteur, identifiables par les habitants et les acteurs locaux, facilitant la remontée d'information et le suivi des situations du quotidien. Cette organisation s'appuie également sur la mobilisation des citoyens au travers de dispositifs existants et à renforcer, tels que les réseaux de type « voisins vigilants », dans un cadre encadré et coordonné par la Ville. L'objectif est de structurer une vigilance citoyenne responsable, complémentaire de l'action des forces municipales, favorisant l'alerte précoce, le civisme et la co-responsabilité dans la préservation de la tranquillité publique.



Axe 3 – Prévenir les tensions du quotidien

La prévention se fonde sur la médiation, la présence humaine et la collaboration avec les acteurs locaux. Son objectif est de prévenir les conflits avant qu'ils ne conduisent à des circonstances d'insécurité.

- **Renforcement de la médiation de proximité** : Déploiement d'équipes de médiateurs identifiés, agissant dans l'espace public et en interaction avec les habitants afin de prévenir les conflits d'usage, de calmer les tensions et rétablir le dialogue. Cette action suppose la structuration d'un véritable parcours de formation initiale et continue, intégrant la connaissance du territoire, la gestion des conflits, le cadre juridique et le travail partenarial. Elle s'accompagne de perspectives professionnelles réelles pour les médiateurs de quartier, afin de stabiliser les équipes, valoriser les compétences acquises et inscrire la médiation comme un maillon durable et reconnu de la politique municipale de tranquillité publique.
- **Travail partenarial avec les acteurs locaux** : La Ville dispose déjà de dispositifs, de compétences et d'acteurs identifiés au sein de ses services et de son écosystème local. Toutefois, ces ressources demeurent insuffisamment coordonnées, suite à un manque de communication et de transversalité dans la considération des

enjeux et des problématiques. Cet axe vise à renforcer la circulation de l'information, la coopération opérationnelle et la mise en cohérence des interventions entre services municipaux, bailleurs sociaux, associations, commerçants et établissements scolaires, afin de traiter de manière précoce, collective et durable les situations à risque.

- **Prévention ciblée sur les situations récurrentes** : Identification et surveillance détaillées des endroits, périodes et circonstances provoquant des tensions récurrentes (bruit, occupations inadaptées de l'espace public, incivilités), sur la base d'observations de terrain et d'informations échangées entre différents services. Cette méthode cherche à s'éloigner d'une approche de gestion sporadique afin d'élaborer des réactions appropriées, proportionnelles et synchronisées dans le temps. Elle donne la possibilité d'intervenir en amont, de rassembler les acteurs appropriés au moment opportun et d'empêcher la détérioration de situations dégradées dans certains lieux ou à des moments précis.
- **Actions spécifiques en direction des publics jeunes** : Développement d'actions de prévention et de médiation auprès des jeunes, en lien avec les structures éducatives, sportives, culturelles et



associatives, en articulation avec la thématique « Sport, Cultures, Tourisme & Rayonnement ». Cet axe vise à mobiliser les pratiques sportives, culturelles et événementielles comme leviers d'inclusion, de responsabilisation et d'appropriation positive de l'espace public. Il s'agit de prévenir les ruptures, de valoriser l'engagement et de favoriser le respect des règles communes en inscrivant les jeunes dans des dynamiques collectives porteuses de sens pour la ville et pour eux-mêmes.

- **Protection renforcée des publics exposés aux discriminations et aux violences** : Mise en place d'une attention spécifique en direction des personnes confrontées au racisme, aux harcèlements, aux violences sexistes et sexuelles, aux discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à une situation de handicap et à toute autre forme d'atteinte à la dignité. Cette action repose sur des dispositifs visibles et à la portée de tous – alertes de proximité, parcours sécurisés, options d'hébergement temporaire en situation d'urgence – élaborées pour garantir une réaction rapide et protectrice. Elle s'appuie sur une collaboration étroite avec les associations spécialisées, les intervenants sociaux et les services de la municipalité. L'objectif est de permettre à tous de se mouvoir, de solliciter

de l'assistance et de profiter d'une vie citadine sécurisée, tout en réaffirmant fermement le rejet de toute forme de discrimination sur la commune.

- **Présence humaine coordonnée dans les temps et lieux sensibles** : Organisation d'une présence coordonnée associant police municipale, médiation et services de proximité dans les périodes ou lieux identifiés comme sensibles. Cette action repose sur l'existence d'une relation quotidienne, visible et de confiance entre les agents municipaux, les services de la Ville et les habitants, construite en dehors des seules situations de crise. Cette relation permet, en période de tension, que la présence municipale soit immédiatement perçue comme rassurante et légitime, sans que la dimension de dissuasion nécessaire à l'ordre public ne soit pour autant minimisée. Elle contribue à prévenir les escalades et à maintenir un climat de confiance durable.



Axe 4 – Aménager la ville pour réduire durablement l'insécurité

La conception des espaces publics influence directement les comportements, le sentiment de sécurité et la qualité de vie. L'urbanisme, l'éclairage, la lisibilité des parcours, l'apaisement des circulations et la place accordée au végétal constituent des leviers majeurs de tranquillité publique.

- *Aménagement d'espaces publics lisibles et continus* : Conception d'espaces publics clairs, continus et facilement appropriables, favorisant les parcours lisibles, les vues dégagées et la cohabitation apaisée des usages. Cette action vise à limiter les ruptures urbaines et les espaces ambigus propices au sentiment d'insécurité. Elle repose sur une attention particulière portée à la continuité piétonne et cyclable, à la qualité des interfaces entre espaces et à la cohérence des aménagements à l'échelle du quartier et de la ville, afin de renforcer durablement l'appropriation positive de l'espace public par tous.
- *Éclairage public sécurisant et cohérent* : Déploiement d'un éclairage public conçu en fonction de la réalité des usages, des temporalités et des typologies de quartiers, avec une différenciation assumée des niveaux d'intensité et des modalités de pilotage. Cette stratégie vise à renforcer la

clarté des parcours, à réduire les zones d'ombre susceptibles de créer un sentiment d'insécurité et à optimiser l'usage des espaces publics, surtout le soir, en prenant en compte des conditions d'éclairage naturel et les atmosphères urbaines. Elle s'inscrit dans une logique de sobriété et d'efficacité, évitant l'excès d'équipement tout en garantissant une continuité lumineuse cohérente à l'échelle du quartier et de la cité. Ainsi, l'éclairage se transforme en un instrument fondamental pour assurer la tranquillité publique, améliorer la qualité de vie et favoriser l'utilisation commune de l'espace urbain.

- *Apaisement des circulations et réduction des conflits d'usages* : L'apaisement des circulations repose sur une approche transversale associant étroitement les services en charge de la voirie, des mobilités, de la sécurité et de l'aménagement. Il vise à assurer une concordance entre les infrastructures distinctes en fonction des types de quartiers, les normes qui encadrent leur utilisation et les modalités de contrôle assurant la l'application effective de ces règles. L'extension de zones de circulation apaisée, la régulation des vitesses et une distribution claire de l'espace public contribuent à atténuer les frictions entre les



piétons, les cyclistes et les automobilistes. Cette cohérence globale nécessite une collaboration accrue entre les villes limitrophes pour garantir la continuité des aménagements à l'échelle métropolitaine, facteur crucial de leur acceptabilité et de leur efficacité en termes de maintien de l'ordre public.

- **Renforcement de la présence du végétal en ville** : Développement d'une trame végétale dense et continue associant arbres d'alignement, parcs, micro-espaces végétalisés et zones de fraîcheur, conçue comme un facteur d'apaisement et d'amélioration durable du cadre de vie. La présence du végétal contribue à réduire le stress urbain, à favoriser l'appropriation positive des espaces publics et à renforcer le sentiment de bien-être et de sécurité. Elle constitue également une infrastructure de résilience essentielle face aux crises climatiques, sanitaires ou sociales, en offrant des espaces refuges, adaptables et protecteurs. Une attention particulière est portée aux quartiers les plus exposés, afin de réduire les inégalités territoriales et d'améliorer durablement la qualité de vie.
- **Traitement prioritaire des espaces dégradés et des points noirs urbains** : Intervention ciblée sur les lieux cumulant dégradations, inconfort et sentiment d'insécurité,

reposant sur un travail transversal étroit entre les services de la Ville (urbanisme, voirie, propreté, espaces verts, sécurité, usages). Cette action vise à construire des réponses coordonnées et durables, évitant les interventions ponctuelles sans effet dans le temps. Elle s'inscrit également dans une logique de coopération avec les villes de la métropole, afin d'éviter le simple transfert des problématiques résorbées vers les territoires voisins. L'objectif est de restaurer durablement la qualité des espaces de vie, à l'échelle du quartier, de la ville et du bassin de vie métropolitain.

Axe 5 – Des outils encadrés, ciblés et utiles

L'intégration des outils technologiques doit s'inscrire dans une stratégie globale de tranquillité publique. Ils ne représentent pas une solution définitive ni une réponse unique, mais un complément structuré à l'intervention humaine, déployé de façon proportionnelle, évaluée et transparente.

- **Vidéoprotection ciblée et évaluée** : Sur la base de diagnostics locaux détaillés, il s'agit de rénover, moderniser et, si nécessaire, d'étendre judicieusement les systèmes de vidéoprotection en place. L'objectif de cette mesure est d'ajuster les systèmes pour une utilisation plus efficiente et mieux intégrée, particulièrement par



l'intermédiaire de la vidéooverbalisation, tout en respectant rigoureusement le cadre juridique. Pour cela, elle doit s'inscrire dans une démarche d'objectifs clairs et d'évaluations régulières. Pour assurer la pérennité de cette initiative, il est crucial d'évaluer la performance des appareils et leur utilisation prévue, tout en garantissant aux citoyens une communication limpide sur ces deux aspects. La vidéoprotection reste un instrument régulé, qui s'ajoute à la présence humaine et qui respecte les libertés publiques.

- **Technologies d'alerte de proximité :** Déploiement de systèmes d'alerte accessibles, fiables et faciles à utiliser, comme des boutons d'alerte chez des commerçants participants et à divers endroits sur le territoire, y compris le long de parcours stratégiques très fréquentés. L'objectif de ces instruments est d'assurer une alerte instantanée dès qu'une situation dangereuse se présente et de diminuer considérablement les temps d'intervention. Leur déploiement se base sur une étude minutieuse des pratiques et des mouvements, en collaboration étroite avec les intervenants locaux (sociétés, écoles primaires, secondaires et supérieures, associations de quartier), ainsi qu'une coordination précise avec les centres de

contrôle et les forces municipales. Ils servent de garantie pour les résidents et les agents économiques, en complément de la présence humaine dans l'espace public.

- **Outils de coordination et de remontée d'information :** Développement et amélioration du partage d'information entre la police municipale, les services de la Ville et les partenaires locaux. Ces outils ne se limitent pas aux enjeux de désagréments ou de sûreté, ils englobent aussi les questions liées à la voirie, à l'environnement, à la propreté et aux utilisations de l'espace public. Leur objectif est d'optimiser la réactivité collective, le suivi continu des situations signalées et la cohérence des actions entreprises. Cette méthode intégrée vise à aborder les problèmes de façon globale et pérenne, en activant les services appropriés au moment opportun
- **Dispositifs numériques au service des habitants :** La déclinaison des outils de coordination et de remontée d'information à destination des habitants visent à valoriser l'expérience d'usage et la connaissance fine du terrain des citoyens. Ils permettent de signaler rapidement nuisances, dégradations ou dysfonctionnements constatés sur l'espace public, dans un cadre structuré, lisible et



intégré aux procédures municipales. L'objectif est d'optimiser la rapidité de traitement, la qualité du suivi et la clarté des réponses apportées. Ces outils contribuent ainsi à améliorer la réactivité des services et à renforcer la confiance des habitants dans l'action publique.

- **Encadrement, formation et transparence des usages** : Le recours aux technologies numériques dans la prise en charge de la sécurité implique et nécessite une approche déontologique et éthique clairement définie. Cette action comprend la formation des agents, une communication claire au public sur les objectifs des dispositifs et l'établissement d'indicateurs transparents et intelligibles pour tous. Elle repose aussi sur une supervision régulière des actions effectuées par un observateur indépendant. Ces garanties sont nécessaires et indispensables pour assurer non seulement l'efficacité des dispositifs déployés mais aussi la confiance à long terme des habitants envers ceux qui les mettent en œuvre.

- **Focus transversalités**

La politique de sécurité et de tranquillité publique irrigue l'ensemble des politiques municipales. Elle interagit directement avec :

- **l'urbanisme et les mobilités**, par une action conjointe sur la conception des infrastructures, l'organisation des flux et la hiérarchisation des usages de l'espace public. Cette interaction vise à sécuriser les déplacements du quotidien, à prévenir les conflits entre usagers et à garantir la cohérence entre aménagements, règles de circulation et usages réels. Elle constitue un levier central de tranquillité publique et de qualité de vie à l'échelle des quartiers et de la ville ;
- **l'éducation et la jeunesse**, par une action conjointe sur la sécurisation des abords des établissements, la prévention précoce et l'accompagnement des temps de vie des enfants et des jeunes. Cette transversalité vise à intervenir en amont des situations de rupture, en associant les acteurs éducatifs, périscolaires et associatifs. Elle contribue à installer durablement des repères, à prévenir les comportements à risque et à renforcer le sentiment de sécurité autour des lieux d'apprentissage ;
- **la cohésion sociale**, par une présence humaine continue et des actions de médiation inscrites dans la durée. Cette transversalité vise à renforcer les liens entre habitants, à prévenir l'isolement et à désamorcer les tensions avant qu'elles ne se cristallisent. Elle contribue à construire



un climat de confiance, condition essentielle d'une tranquillité publique durable ;

- **la santé et la qualité de vie**, par une action conjointe sur la réduction du stress urbain, l'amélioration des ambiances de vie et le sentiment de sécurité au quotidien. Cette transversalité repose sur des espaces publics apaisés, des déplacements sûrs et une présence humaine rassurante. Elle contribue directement au bien-être physique et mental des habitants, en faisant de la tranquillité publique un déterminant de santé à part entière ;
- **la gouvernance de quartier**, par l'organisation structurée de la remontée d'information depuis le terrain et l'implication des habitants dans l'identification des problématiques locales. Cette transversalité permet une adaptation fine, rapide et proportionnée des réponses publiques aux réalités de chaque quartier. Elle renforce la réactivité de l'action municipale, la lisibilité des décisions et la confiance entre habitants et institutions.



• NOS ENGAGEMENTS

- **Un contrat de sécurité intégré** où police municipale, police nationale et justice travaillent ensemble pour agir vite et mieux.
- **Une police municipale renforcée** chaque jour sans oublier le dimanche (incluant tous les moyens, physiques et technologiques, pour gérer notamment le phénomène des rodéos urbains) avec le recrutement de nouveaux agents, des formations adaptées et continues, des équipements d'intervention de terrain modernisés.
- **Des patrouilles de la police municipale** (à pied, à vélo, à moto, en voiture) et des référents de proximité pour une **présence renforcée dans chaque quartier**.
- **Un système de sécurité (vidéoprotection)** intégrant les dernières avancées technologiques.
- **Une attention particulière aux publics discriminés** (racismes, harcèlements, violences, discriminations sexistes et sexuelles, homophobie ...) avec des dispositifs visibles (alertes, itinéraires sécurisés, logement provisoire) mis en place en coordination avec les associations.
- **Lutter contre les incivilités** dans l'ensemble des quartiers (dépôts sauvages, dégradations).
- **Retrouver une cohérence dans la gestion des déchets** (réactiver la collecte des encombrants).
- **Un éclairage adapté et intelligent de l'espace public**, pour une ville agréable et sereine, des circulations apaisées.



Proximité, éducation, santé et cohésion sociale

Cette thématique constitue le cœur humain et opérationnel de notre projet municipal. Elle vise à renforcer la capacité de la Ville à « **faire proximité** » en articulant de manière cohérente les politiques d'éducation, de santé, de cohésion sociale et de services de proximité. Nous devons ainsi garantir l'égalité territoriale, la justice sociale et la qualité de vie au quotidien, dans toute la ville.

Cette politique repose sur l'idée que les trajectoires de vie – éducatives, sanitaires, sociales et résidentielles – doivent être pensées et conçues de manière continue, claire et accessible, au plus près des lieux de vie des Orléanais.

Dans un contexte marqué par des inégalités dans l'accès aux services publics, une tension croissante sur l'offre de soins, l'accroissement des besoins éducatifs et une fragilisation du lien social, la Ville doit mobiliser ses leviers propres : infrastructures locales, mairies de quartier, écoles, services municipaux, action sociale et animation locale. Nous devons dépasser les logiques sectorielles pour élaborer

une réponse globale, en collaborant de près avec l'État, la Métropole, l'Éducation nationale, les acteurs de santé, les associations et les établissements d'enseignement supérieur. Cette vision fait de la proximité le socle d'une action publique plus efficiente, plus juste et plus protectrice pour l'ensemble des quartiers.

- **Principes structurants**

- Principe 1 - Proximité :**

- Minimiser les déplacements contraints en fournissant des réponses à proximité des lieux de vie.

- Principe 2 - Organisation territoriale :**

- Structurer l'offre et les parcours à l'échelle des quartiers et en cohérence métropolitaine.

- Principe 3 - Prévention et « aller-vers » :**

- Intervenir dans les lieux du quotidien avant les ruptures.

- Principe 4 - Coordination santé-social :**

- Articuler l'accès aux soins, l'accompagnement social et la prévention.

- Principe 5 - Gouvernance de proximité :**

- S'appuyer sur les mairies de quartier et les outils de gouvernance locale pour ajuster les actions.



- **Axes majeurs du programme**

- **Axe 1 – Services de proximité, équipements et gouvernance de quartier**

- *Mairies de quartier renforcées* : Les mairies de quartier constituent aujourd'hui des points de contact essentiels mais encore insuffisamment outillés et trop peu reconnus dans la gouvernance municipale. Notre objectif est de renforcer leur rôle comme portes d'entrée de l'action publique locale, capables d'accueillir, d'informer et d'orienter les habitants de manière lisible et continue. Elles doivent devenir des relais structurants de remontée des besoins, d'alerte et d'ajustement des politiques publiques, en lien direct avec les services municipaux et le CCAS. Leur montée en puissance permettra une gouvernance plus distribuée, fondée sur la connaissance fine des réalités de terrain. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des politiques de proximité, notamment en matière de santé, de cohésion sociale et d'accès aux droits.
- *Mise en réseau des mairies et des maisons de quartier* : Les échanges entre structures de proximité restent aujourd'hui partiels et insuffisamment organisés, limitant la continuité de service et la réactivité face aux besoins locaux. Les mairies de quartier seront articulées au sein d'un réseau

permettant le partage de l'information et des compétences, la coordination plus efficace des interventions et la remontée régulière et fiable des préoccupations au sein des quartiers. Elle repose sur des outils communs, des temps de coordination identifiés et des référents clairement désignés. Ce fonctionnement en réseau renforce la capacité d'anticipation et d'ajustement des politiques municipales. L'objectif est d'offrir un service public de proximité plus lisible, cohérent et efficace pour les habitants.

- *Maisons de quartier comme lieux de vie* : les maisons de quartier jouent déjà un rôle central dans l'animation locale, mais leurs missions restent souvent limitées par un manque de coordination, de moyens et de lisibilité pour les habitants. Cette action vise à renforcer leur fonction de lieux ressources du quotidien, capables d'accueillir des activités associatives, éducatives, culturelles et citoyennes de manière continue. Elles constituent des espaces privilégiés de lien intergénérationnel, de soutien à la parentalité et d'aide aux devoirs. L'accès à des guichets numériques accompagnés permet de lutter contre le non-recours aux droits et l'exclusion numérique. L'objectif est de faire des maisons de quartier des



points d'ancrage essentiels de la cohésion sociale et de la proximité des services.

- **Accessibilité des équipements municipaux :** l'accessibilité des équipements reste aujourd'hui inégale et parfois conduisant paradoxalement à l'isolement ou à la stigmatisation des publics concernés. Cette action vise une accessibilité réelle et universelle des médiathèques, salles associatives, équipements sportifs et écoles, pour les usagers, le personnel et les parents. Elle intègre l'adaptation des locaux, des cheminements, des usages et des horaires, en tenant compte des handicaps visibles et invisibles, de l'âge et des contraintes du quotidien. Dans le cas des écoles, elle concerne autant les enfants que les familles et les équipes éducatives. L'objectif est de garantir un accès commun, digne et non discriminant aux services et équipements municipaux.
- **Horaires élargis et usages adaptés :** les horaires actuels des équipements et services municipaux restent souvent calés sur des fonctionnements administratifs peu compatibles avec les contraintes de vie des habitants et des agents. Cette action vise à élargir et adapter les plages d'ouverture (matinées, soirées, week-ends) afin de garantir un accès effectif aux services de proximité. Elle prend en compte la diversité

des publics, des usages et des rythmes de vie, sans créer de dispositifs spécifiques ou stigmatisants. L'adaptation concerne aussi les conditions de travail des personnels, afin de garantir la soutenabilité des organisations. L'objectif est de rendre les services municipaux réellement accessibles, utiles et appropriables par tous.

Axe 2 – Parcours éducatif intégral : de la petite enfance à l'autonomie

Ce parcours doit garantir une continuité éducative (petite enfance, école, périscolaire, extrascolaire, santé, culture, sport, accompagnement social) et refaire de l'école un pivot de cohésion sociale.

- **Petite enfance et entrée dans les apprentissages :** Les dispositifs d'accueil passerelle existants demeurent hétérogènes selon les quartiers et insuffisamment formalisés dans leurs objectifs, leurs modalités et leur articulation avec l'école maternelle. La Maison des 1000 premiers jours constitue un point d'appui structurant, mais son rôle dans le parcours éducatif et préventif reste à consolider et à rendre plus lisible. L'action vise à renforcer la continuité entre petite enfance, accompagnement à la parentalité et école, en lien étroit avec les écoles de



secteur. Elle repose sur une meilleure coordination des acteurs (petite enfance, éducation, santé, social) et sur une territorialisation des dispositifs. L'objectif est de réduire les inégalités d'entrée dans les apprentissages et de sécuriser les parcours dès le plus jeune âge.

- **Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire articulés** : L'organisation actuelle des temps de l'enfant reste fragmentée et peu lisible pour de nombreuses familles, avec une juxtaposition de dispositifs et d'intervenants insuffisamment coordonnés, malgré l'implication très fortes des personnels, qu'il s'agisse des personnels éducation nationale ou dépendant de la mairie. Cette action vise à construire une continuité éducative réelle entre temps scolaire, périscolaire, mercredis et vacances, en cohérence avec les projets d'école et les besoins des quartiers. Elle repose sur une organisation territorialisée, favorisant des parcours éducatifs identifiés (culture, sport, citoyenneté, santé) plutôt que des activités isolées. Une attention particulière est portée à l'équité d'accès, à la simplification des démarches et à la lisibilité pour les familles. L'objectif est de sécuriser les parcours éducatifs tout en améliorant la qualité et la cohérence de l'offre proposée aux enfants et aux jeunes.

- **Prévention, santé et bien-être des enfants et des jeunes** : Les actions existantes de prévention restent aujourd'hui dispersées, inégalement déployées selon les quartiers et insuffisamment structurées dans la durée. La santé mentale des enfants et des jeunes, les conduites à risque et les enjeux d'hygiène de vie nécessitent une approche plus lisible et mieux coordonnée. Cette action vise à structurer des interventions régulières en lien avec les écoles, les structures périscolaires, les établissements du secondaire et de l'enseignement supérieur. Elle s'appuie sur des partenariats renforcés avec les acteurs de santé, sociaux et associatifs. L'objectif est de prévenir plus tôt les situations de vulnérabilité et de renforcer le bien-être global des jeunes dans leurs lieux de vie et d'apprentissage.
- **Régie scolaire et régie agricole** : Nous mettons en œuvre une régie directe de la restauration collective pour garantir une alimentation saine, conforme à la loi EGALIM, favorisant les circuits locaux et assurant l'égalité d'accès pour tous les enfants. L'adossement à une régie agricole permet de sécuriser les approvisionnements locaux et de renforcer la qualité nutritionnelle. Cette organisation publique donne à la Ville la maîtrise des



choix alimentaires et de la tarification sociale. Elle fait de la cantine un levier d'éducation à la santé et à la transition écologique.

- **Culture, sport et citoyenneté** : L'offre culturelle et sportive demeure aujourd'hui marquée par des inégalités d'accès selon les quartiers, ainsi qu'une forte dépendance à des actions ponctuelles ou événementielles. Cette action vise à structurer des parcours réguliers, accessibles et identifiés, permettant une pratique durable et éducative tout au long de l'année. Elle s'appuie sur les équipements municipaux, les établissements scolaires, les associations et les clubs, en favorisant leur ouverture et leur usage partagé. Les valeurs éducatives du sport et de la culture (respect, mixité, engagement, citoyenneté) sont intégrées comme objectifs à part entière. L'enjeu est de faire de la culture et du sport des leviers permanents de cohésion sociale et d'égalité territoriale.
- **Accompagnement des adolescents et lutte contre le décrochage** : Les ruptures de parcours restent fréquentes aux moments clés que sont le passage du collège au lycée puis du lycée à l'enseignement supérieur ou à l'entrée dans la vie active. Les dispositifs existants sont

insuffisamment coordonnés à l'échelle municipale et territoriale. Cette action vise à sécuriser ces transitions par un repérage plus précoce des fragilités et un accompagnement renforcé. Elle s'appuie sur un partenariat structuré avec l'université, les établissements post-bac, les missions locales et les acteurs associatifs. L'objectif est de limiter le décrochage scolaire et social et de favoriser l'accès effectif à des parcours de formation et d'émancipation.

- **Cours oasis et qualité des environnements d'apprentissage** : Ces aménagements créent des espaces plus frais, végétalisés et adaptés aux usages éducatifs. Cette démarche s'inscrit dans un programme large de rénovation de 20 écoles sur le mandat, intégrant l'amélioration thermique des bâtiments et le pilotage intelligent du chauffage afin d'adapter les consommations aux aléas climatiques et de garantir un confort réel en toutes saisons. Ils améliorent ainsi les conditions d'apprentissage et la qualité de vie quotidienne des enfants et des équipes éducatives.
- **Gouvernance du parcours éducatif** : Les dispositifs existants de coordination éducative restent aujourd'hui dispersés et peu lisibles, rendant difficile une vision



globale des parcours des enfants et des jeunes à l'échelle de la ville. Cette action vise à doter la Ville d'un outil de coordination et d'observation partagé, permettant de mieux identifier les besoins, les ruptures et les points de fragilité, sans empiéter sur les compétences de l'Éducation nationale, du Département ou de la Région. Elle repose sur la mise en cohérence des cadres existants (PEDT, Cité éducative, partenariats locaux) et sur un pilotage par la donnée territorialisée. La Ville assume un rôle de facilitateur et de coordinateur, au service des acteurs éducatifs. L'objectif est d'améliorer la cohérence des actions, la continuité des parcours et l'égalité territoriale.

Axe 3 – Accès aux soins et prévention de proximité

La santé de proximité constitue un enjeu central de la qualité de vie. Le projet vise un accès simple, lisible et humain, par l'attractivité médicale, l'organisation territoriale à l'échelle des quartiers et l'articulation prévention-soins-accompagnement social.

Axe 3.1 – Attirer et fidéliser les professionnels de santé

- *Coordination territoriale de l'information en santé* : Mise en œuvre d'un outil municipal de remontée d'informations issues du

terrain à l'échelle des quartiers. Un coordinateur municipal de santé animera le réseau des MSP et leur articulation avec les cabinets médicaux souhaitant s'impliquer dans le réseau. Il s'appuie sur les professionnels de santé de proximité, les mairies de quartier et les acteurs locaux pour établir un diagnostic des tensions d'accès aux soins. Ce dispositif permet d'anticiper les difficultés, d'alerter les partenaires concernés et de faciliter la coordination des réponses dans le respect des compétences de chacun. Il vise à améliorer les conditions d'exercice des professionnels et la continuité des parcours pour les habitants.

- *Guichet unique santé & Conciergerie médicale* : Création d'un point d'entrée dédié à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des professionnels souhaitant s'installer ou exercer durablement à Orléans. Le guichet centralise les démarches, facilite l'accès aux dispositifs existants et oriente vers les bons interlocuteurs (logement, aides, exercice coordonné, intégration territoriale). Il améliore la lisibilité du territoire pour les soignants. Il vise à sécuriser les projets d'installation et à réduire les délais et les freins administratifs.



- *Accueil et parcours des étudiants et jeunes professionnels de santé (CHU) :* Le CHU d'Orléans rencontre des difficultés structurelles dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi des étudiants en santé, à toutes les étapes de leur formation et de leur pratique. Elles pèsent sur l'attractivité du territoire. La Ville mobilisera ses leviers (accueil, logement, coordination, qualité de vie) en coopération étroite avec les instances hospitalières et universitaires afin d'améliorer l'expérience des étudiants et de favoriser leur ancrage durable.
- *Stratégie de recrutement médical à ambition métropolitaine :* Déploiement d'une stratégie de recrutement pensée à l'échelle nationale, intégrant explicitement les enjeux et équilibres de l'ensemble du bassin de vie orléanais. Cette stratégie exclut toute logique de prédation vis-à-vis des territoires limitrophes et s'inscrit dans une approche coopérative. Elle est construite avec Orléans Métropole, les communes partenaires et les acteurs de santé afin de renforcer collectivement l'offre médicale. Elle met en avant un projet d'exercice attractif et une qualité de vie à l'échelle métropolitaine. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins pour les

habitants de la ville comme de la métropole et de renforcer l'attractivité conjointe.

- *Pérennisation et clarification des aides à l'installation :* Structuration d'un cadre stable et lisible des aides à l'installation, afin d'en renforcer l'efficacité et la visibilité. Cette action clarifie les dispositifs existants (maisons de santé, primes, bourses d'étude avec engagement territorial), leurs conditions d'accès et leurs contreparties. Elle articule les aides financières avec les projets d'exercice coordonné et les besoins territoriaux identifiés. La Ville veille à inscrire ces aides dans la durée, en articulation avec les partenaires institutionnels et métropolitains. L'objectif est de sécuriser les décisions d'installation et de favoriser un engagement durable au service des habitants.

Axe 3.2 – Organiser l'accès aux soins et fluidifier les parcours

- *Création de tiers-lieux de santé :* Déploiement de tiers-lieux conçus comme des espaces hybrides de coordination, de prévention et d'orientation, sans se substituer aux lieux de soins existants. Leur fonctionnement repose sur une logique multi-acteurs associant professionnels, institutions, associations et usagers, avec une gouvernance partenariale claire et des



fonctions identifiées. Ils sont implantés dans des lieux accessibles et visibles (centralités de quartier, pôles de services, zones de rupture de parcours) et pensés pour être adaptables et intégrés à l'existant. (Ex : Station E-Santé, Tiers-lieu santé de Givors, Health Hubs de Barcelone/Madrid). Leur fonctionnement s'appuie sur un partenariat étroit entre la Ville, l'ARS, le CHU, la communautés professionnelles territoriales de santé, les professionnels libéraux, les acteurs sociaux et, le cas échéant, les universités et organismes de recherche.

- *Soutien renforcé à la communautés professionnelles territoriales de santé orléanaise* : Renforcement du rôle de la communauté professionnelle territoriale de santé comme outil central d'organisation des soins non programmés et de coordination des acteurs de santé sur le territoire. Ce soutien vise à améliorer la continuité entre médecine de ville et hôpital, en facilitant les échanges d'information et l'orientation des patients. La communautés professionnelles territoriales de santé est également un levier pour structurer les parcours de maintien à domicile, en lien avec les professionnels libéraux, les services hospitaliers et les acteurs médico-sociaux.

La Ville accompagne cette structuration par un appui organisationnel, logistique et partenarial. L'objectif est de fluidifier les parcours, de réduire les ruptures de prise en charge et d'améliorer l'accès aux soins.

- *Développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)* : Reconnaissance et appui aux MSP déjà existantes, qui jouent un rôle essentiel dans l'accès aux soins de proximité mais rencontrent des difficultés de fonctionnement, d'attractivité et de coordination. Ce développement repose sur le renforcement de la coordination entre les MSP existantes, à l'échelle de la ville et en lien étroit avec celles des communes limitrophes. Cette mise en réseau vise à mutualiser les pratiques, sécuriser les organisations et améliorer la continuité des parcours de soins. L'objectif est de consolider durablement ces structures afin d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants de la ville comme de l'ensemble de la métropole.
- *Réseau de pharmacies sentinelles* : Mise en place d'un réseau de pharmacies sentinelles mobilisées comme points d'accueil, d'orientation et de premier recours, intégrant la téléconsultation assistée de manière transitoire et strictement encadrée. Ce dispositif répond aux situations de soins non programmés et



aux difficultés d'accès immédiat à un médecin, sans se substituer au suivi médical de droit commun. Les pharmacies sentinelles sont reliées aux tiers-lieux de santé pour l'orientation des patients et la coordination des parcours, en lien avec la communauté professionnelle territoriale de santé et les professionnels du territoire. Elles contribuent à fluidifier les parcours entre proximité, coordination et soins. L'objectif est de sécuriser l'accès aux soins dans les périodes de tension tout en renforçant l'organisation territoriale.

Axe 3.3 – Prévention, accompagnement et cohésion

- **Renforcement des actions de prévention et de santé publique** : Déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé dans des contextes variés, afin d'aller au-devant de tous les publics. Ces actions sont menées lors d'événements culturels, festifs ou sportifs, ainsi que dans l'espace public, pour favoriser l'information, le dépistage et la sensibilisation. Elles sont également développées en milieu scolaire, étudiantin et professionnel, en lien avec les établissements d'enseignement, les acteurs de la vie étudiante et la santé au travail. Une attention particulière est portée aux interventions hors les murs à

destination des populations éloignées des structures de santé ou en situation de fragilité. L'ensemble est conduit en coordination avec les acteurs de santé, les associations, le CCAS et les services municipaux concernés.

- **Articulation entre santé et action sociale** : Mise en cohérence renforcée des politiques de santé municipales avec les actions sociales portées par le CCAS afin d'apporter des réponses globales aux situations de fragilité. Cette articulation vise à mieux coordonner l'accès aux soins, l'accompagnement social et la prévention pour les publics les plus vulnérables. Elle repose sur un travail conjoint des services municipaux, du CCAS, des acteurs de santé et des associations. Cette coordination permet de repérer plus précocement les situations à risque et de limiter les ruptures de parcours. L'objectif est de garantir un accompagnement continu, lisible et adapté aux besoins des habitants.
- **Approche proactive de la santé dans les quartiers** : Inscription de la santé comme une dimension à part entière de la vie quotidienne des quartiers, au plus près des habitants. Cette approche vise à aller vers les personnes, plutôt que d'attendre qu'elles se tournent vers le système de



soins. Elle s'appuie sur les acteurs de proximité, les équipements de quartier et les temps de la vie locale pour repérer les besoins et orienter les habitants. La santé est ainsi intégrée aux politiques de proximité, de prévention, de solidarité et de vie associative. L'objectif est de renforcer la confiance, de prévenir les situations de rupture et d'améliorer concrètement le bien-être au quotidien.

- **Mobilisation de la gouvernance locale :**

Appui sur les instances et outils de proximité pour mieux faire remonter les besoins de santé exprimés dans les quartiers. Ces outils permettent de s'appuyer sur la connaissance fine du terrain détenue par les élus de proximité, les acteurs associatifs et les habitants. Ils favorisent un dialogue régulier entre la Ville, les services, les professionnels de santé et les acteurs sociaux. Cette écoute territoriale permet d'adapter les actions de santé aux réalités vécues, sans réponses uniformes ou déconnectées. L'objectif est d'ajuster les politiques sanitaires de manière réactive, lisible et proche des habitants.

- **Focus transversalités**

- **Importance d'une réflexion à la fois municipale et métropolitaine :** La

problématique d'accès aux services de proximité, à l'éducation, à la santé et aux dispositifs de cohésion sociale concerne l'ensemble du bassin de vie et ne peut être traitée de manière cloisonnée. Une approche coordonnée entre la Ville et la Métropole permet de mieux prendre en compte les parcours réels des habitants, qui articulent lieux de vie, d'apprentissage, de soins et d'accompagnement social au-delà des limites administratives. Elle vise à réduire les inégalités territoriales d'accès aux services essentiels, en particulier dans les quartiers les plus fragiles. Cette coordination favorise la complémentarité des équipements éducatifs, sociaux et sanitaires et une meilleure cohérence des politiques publiques. Elle constitue un levier central pour renforcer la cohésion sociale, la qualité de vie et l'attractivité du territoire à l'échelle métropolitaine.

- **Transversalité Environnement/Climat :**

Les politiques de proximité, d'éducation, de santé et de cohésion sociale sont indissociables de la démarche environnementale, car elles agissent directement sur les conditions de vie quotidiennes. L'aménagement des espaces publics, la végétalisation, les îlots de fraîcheur et l'adaptation climatique contribuent à la prévention sanitaire, au



bien-être et aux usages partagés des quartiers. L'alimentation durable, notamment via la restauration collective et les actions éducatives, constitue un levier commun de santé publique, d'apprentissage et de transition écologique. Des mobilités accessibles et apaisées facilitent l'accès aux écoles, aux équipements de santé et aux services de proximité tout en réduisant les pollutions. Cette approche transversale renforce simultanément la santé, l'équité territoriale et la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers.

- **Gouvernance et santé** : La réussite des politiques de proximité, d'éducation, de santé et de cohésion sociale repose sur une gouvernance transversale, claire et lisible, fondée sur les dispositifs existants et le rôle structurant des mairies de quartier. Les groupes de travail thématiques et territoriaux permettent d'associer élus, services, acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires et habitants à l'identification des besoins et à l'ajustement des actions. Ils favorisent une circulation fluide de l'information entre les réalités de terrain et les niveaux de décision municipaux et métropolitains. Cette organisation permet d'articuler les enjeux éducatifs, sanitaires et sociaux au sein de

politiques cohérentes et complémentaires. Elle inscrit durablement l'action publique locale dans une logique de gouvernance distribuée, transversale et ancrée dans les quartiers.



• **NOS ENGAGEMENTS**

- **Grandir, apprendre et s'épanouir, à chaque étape de la vie** avec un parcours éducatif continu où 100% des écoles seront intégrées à un parcours école-périscolaire-sport-culture.
- **Bien manger et grandir en bonne santé** avec une cantine publique en régie alimentaire saine et locale pour tous, intégrant 80% de produits locaux et durables.
- **Le bien-être de nos enfants** avec la rénovation de plus de 20 écoles, la création des cours "oasis", une restauration énergétique et une gestion intelligente du chauffage, activé dès les premiers froids.
- **Réactiver les stages Orléans dynamique** pendant les périodes de vacances pour les jeunes des quartiers prioritaires et soutenir les associations jeunesse.
- **Une santé de proximité** avec un guichet santé dans chaque quartier (mairie de proximité, maisons de quartiers) et une exonération de cotisation pour la pratique des séances du sport santé sur présentation de l'ordonnance.
- **Plus de médecins, plus de soins, pour tous** en attirant et soutenant les soignants grâce à une conciergerie médicale. Renforcer les protocoles de délégation de tâches avec les pharmaciens.

- **Des services publics de proximité** où 90 % des démarches seront accessibles en moins de 15 minutes à pied, avec un objectif fort de simplification administrative.
- **L'accès aux parcs pour tous** et améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites dans les différents lieux de vies, parkings, musées et espaces publics. Une ville où chacun a sa place, dans le respect et la dignité.
- **Un accès équitable à la culture et à l'activité physique** dès le plus jeune âge, avec des lieux ouverts et l'accompagnement d'événements pour toutes les écoles (animations supplémentaires, sorties pédagogiques, matériel spécifique et mobilier).
- **Plus de soutien aux associations qui forment des éducateurs** pluridisciplinaires qualifiés pour accompagner au quotidien la vie des quartiers.
- **Répondre aux contraintes des familles**, notamment monoparentales avec un accueil du soir étendu à 19h dans le cadre du périscolaire pour les enfants en maternelles et élémentaires.
- **Parce qu'ils rendent la ville plus douce et plus humaine**, reconnaître le rôle social des animaux avec des parcs canins, des espaces adaptés et un soutien aux chiens guides.



Culture, sport, tourisme et rayonnement

La culture peut être définie comme l'ensemble des références, valeurs, pratiques et représentations partagées par un groupe d'individus, permettant à ses membres de se reconnaître comme appartenant à ce groupe. À l'échelle d'une ville, chaque habitant peut relever simultanément de plusieurs groupes culturels, sociaux ou générationnels, porteurs de références et de pratiques distinctes.

La culture commune d'un territoire ne résulte donc pas d'une homogénéité artificielle, mais de l'ensemble des valeurs et des pratiques partagées, qu'elles soient transmises, construites ou mises en dialogue par l'échange entre ces groupes. Elle permet l'émergence d'un « méta-groupe » urbain, au sein duquel chacun peut reconnaître son appartenance à la communauté civique.

Conduire une politique culturelle consiste à opérer des choix clairs afin d'accompagner les habitantes et les habitants dans leur vie culturelle. Ces choix relèvent pleinement de l'acte politique : ils donnent un sens concret

aux valeurs que la collectivité souhaite porter et transmettre.

La culture s'inscrit historiquement dans un projet d'émancipation visant à libérer l'être humain de ses différentes tutelles. Elle est aujourd'hui également porteuse de valeurs fondamentales de diversité culturelle, de pluralisme et de droit à la créativité pour chacune et chacun.

De manière opérationnelle, une politique culturelle vise à développer durablement des activités culturelles accessibles à la population et à soutenir les domaines des arts et du patrimoine. Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la culture relève d'une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales, et intègre le principe des droits culturels.

Une politique culturelle a pour vocation de renforcer la vie culturelle locale, de contribuer au bien-être individuel et collectif, et de soutenir la vitalité sociale et artistique. Elle participe à la construction de l'identité



communale et peut rayonner bien au-delà du territoire, devenant un facteur de fierté et de reconnaissance.

La culture constitue également un levier économique, notamment à travers certains équipements structurants ou des événements à rayonnement régional, national ou international.

Enfin, la notion de culture ne peut se limiter aux seules expressions artistiques institutionnelles. Orléans est un creuset de cultures multiples : arts, cinéma, gastronomie, culture scientifique, technique et industrielle, arts numériques, et sport, dont la dimension culturelle et les valeurs constituent un élément essentiel de l'identité orléanaise contemporaine. La reconnaissance et la mise en dialogue de cette diversité constituent un fondement central de l'attractivité et du développement futur de la ville.

- **Principes structurants**

- Principe 1 - La culture et le sport comme biens communs et facteurs d'appartenance culturel et social**

- Les politiques culturelles et sportives doivent être conçues comme des politiques de biens communs, fondées sur l'accès de toutes et tous aux pratiques, aux équipements et aux

espaces d'expression. Elles participent directement à la construction d'un sentiment d'appartenance à la communauté urbaine, en permettant à chaque habitant de se reconnaître à la fois dans ses appartenances multiples et dans une culture commune partagée.

À ce titre, la Ville veille à une répartition équilibrée de l'offre sur l'ensemble du territoire communal et à la reconnaissance de la diversité des pratiques culturelles et sportives, qu'elles soient institutionnelles, émergentes ou issues des usages du quotidien.

- Principe 2 - Une politique culturelle et sportive comme acte politique assumé**

- Conduire une politique culturelle et sportive implique d'opérer des choix explicites, porteurs de valeurs. Ces choix relèvent pleinement de la responsabilité politique de la collectivité : ils traduisent une vision de l'émancipation, du pluralisme, de la diversité culturelle, de l'égalité entre les femmes et les hommes et du droit à la créativité.

- À ce titre, la politique culturelle et sportive constitue également un levier essentiel de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et symboliques, ainsi que contre les phénomènes de ségrégation, qu'ils soient géographiques, sociaux, de genre, générationnels ou culturels. En garantissant l'accès effectif aux pratiques, aux équipements et aux espaces d'expression,



elle contribue à réduire les écarts d'opportunités et à favoriser la rencontre, le dialogue et la reconnaissance mutuelle entre les groupes qui composent la ville.

La Ville affirme ainsi une conception élargie de la culture, qui ne se limite pas aux seules expressions artistiques institutionnelles, mais intègre également le cinéma, la gastronomie, la culture scientifique, technique industrielle et environnementale, les arts numériques et la dimension culturelle du sport.

Principe 3 - La cohérence et la lisibilité de l'action publique

Les politiques sportives, culturelles et touristiques doivent s'inscrire dans une stratégie globale, lisible et cohérente, évitant l'empilement de dispositifs ou d'événements sans articulation. Elles ne peuvent être pensées de manière isolée et nécessitent un travail en transversalité avec les autres politiques publiques de la Ville, notamment celles relatives au commerce et à l'économie locale, aux transports et aux mobilités, à l'éducation, à la jeunesse, à la santé et à la politique de la ville.

Cette approche transversale vise à renforcer le développement du tissu culturel local au bénéfice direct des habitantes et des habitants, en soutenant les acteurs culturels, associatifs et économiques du territoire, en favorisant

l'accès aux pratiques et en inscrivant les projets dans la vie quotidienne de la ville.

Parallèlement, la cohérence de l'action publique doit permettre de structurer une ambition d'attractivité et de rayonnement, depuis l'échelon métropolitain jusqu'aux niveaux européen et international. Les événements et projets d'envergure sont ainsi conçus comme des leviers structurants, évalués au regard de leurs retombées sociales, culturelles et économiques, ainsi que de leurs impacts sur les habitants, les commerçants et les usages de la ville.

Principe 4 - Une gouvernance partagée et respectueuse des droits culturels

Conformément aux principes inscrits dans la loi NOTRe, la politique culturelle relève d'une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales et s'appuie sur la reconnaissance des droits culturels. La gouvernance des politiques sportives et culturelles repose sur une organisation structurée et lisible, fondée sur la coopération avec les associations, les clubs, les artistes, les acteurs culturels, les habitants et les acteurs économiques du territoire.

Cette gouvernance s'appuie sur des instances de travail identifiées à l'échelle des quartiers et de la ville, favorisant la remontée des besoins, l'expression des usages et la co-élaboration



des projets. Elle vise à articuler les dynamiques locales avec les orientations municipales, en garantissant une capacité de décision au bon niveau, une circulation fluide de l'information et une coordination effective entre les thématiques sport, culture, commerce, éducation et cadre de vie.

Dans ce cadre, la Ville affirme la nécessité de rétablir une véritable équité territoriale en matière d'accès à la culture. Cela implique de corriger les déséquilibres existants entre quartiers, de rapprocher l'offre culturelle des lieux de vie et de garantir à chaque habitant, quel que soit son lieu de résidence, un accès effectif aux pratiques, aux équipements et aux projets culturels.

La Ville assume un rôle de coordination, de soutien et de mise en cohérence, en veillant à ne pas se substituer aux acteurs de terrain, mais à créer les conditions favorables à leur action.

Principe 5 - Une exigence d'évaluation, de durabilité et de bien-être collectif

Les politiques sportives et culturelles font l'objet d'un pilotage fondé sur l'évaluation continue des actions engagées. Cette démarche vise à mesurer leur contribution au bien-être individuel et collectif, à la vitalité sociale et artistique, à l'attractivité du territoire et à son rayonnement.

L'inscription des projets dans une perspective de durabilité constitue un principe central, tant sur le plan social, culturel qu'économique.

- **Axes majeurs du programme**

Axe 1 – Sport : proximité, santé et excellence

La politique sportive doit répondre simultanément aux enjeux de sport pour tous, de sport-santé, de sport de haut niveau et de sport professionnel, dans une logique d'articulation et de complémentarité. Elle vise également à construire et à partager une véritable culture du sport à Orléans, fondée sur des valeurs communes, la transmission, l'exemplarité et le respect. Elle reconnaît par ailleurs l'importance économique du sport dans le dynamisme de la ville. Le sport constitue en effet un levier structurant du fonctionnement urbain et du développement local, contribuant à la fois au rayonnement culturel, touristique et économique du territoire. Elle repose sur le développement des pratiques de proximité, la modernisation et la bonne répartition des équipements, ainsi que sur l'accompagnement des parcours sportifs, de l'initiation à l'excellence.

- *Développer un sport de proximité accessible dans tous les quartiers :*
Renforcer l'offre de pratiques sportives de proximité, libres ou encadrées, en



s'appuyant sur les équipements existants, les espaces publics et les infrastructures scolaires. Cette action implique un diagnostic précis de l'état du patrimoine sportif communal. La remise à niveau, la rénovation et l'adaptation de ces équipements constituent un préalable indispensable pour garantir sécurité, qualité d'accueil et égalité d'accès à la pratique sportive.

6 gymnases (La Bolière, G. Landré, P. Desseaux, D. Deniau, B. Pellé et C. Robert) feront l'objet d'une rénovation globale. Les gymnases La Bolière et G. Landré feront spécifiquement l'objet d'une mise aux normes paralympiques ; Reconstruction de la toiture des 2026 et construction d'un centre d'entraînement au stade Marcel Garcin - stade des montées ; Restauration du palais des Sports ; La restauration et le réaménagement d'installations sportives : boulodrome, tennis de Belneuf, bâtiments hippiques de l'île Arrault, piste d'athlétisme du stade de la Vallée, Stade de football de la Source, Dojos J-C Rousseaux et Madeleine.

- **Structurer une politique ambitieuse de sport-santé** : Structurer une politique de sport-santé fondée à la fois sur la restauration et la création d'infrastructures adaptées à la pratique sportive quotidienne

et sur une coopération volontariste avec les associations sportives et les professionnels de santé. Cette action vise à intégrer pleinement le sport dans les parcours de prévention, de bien-être et d'accompagnement médico-social. Elle repose sur le développement de pratiques accessibles, encadrées et prescrites lorsque nécessaire, en particulier pour les publics éloignés de la pratique sportive. Le sport est ainsi reconnu comme un levier majeur de santé publique et de lutte contre la sédentarité, inscrit dans une approche territoriale coordonnée.

- **Accompagner le sport de haut niveau comme levier de cohésion et d'excellence** : Mettre en place une politique d'accompagnement des sportifs et sportives de haut niveau, depuis la détection et la formation jusqu'à l'entraînement, la sécurisation des parcours de carrière et l'anticipation des reconversions. La Ville soutient ces parcours en lien avec les clubs, les établissements scolaires et universitaires, en mettant en valeur l'exemplarité individuelle des athlètes et leur rôle de modèles. Le sport de haut niveau est ainsi conçu comme un vecteur de cohésion sociale, d'ouverture et de rayonnement du territoire, contribuant à l'attractivité et à



l'image positive d'Orléans à différentes échelles.

- *Clarifier et encadrer le soutien au sport professionnel dans une logique métropolitaine* : La Ville clarifie son rôle vis-à-vis du sport professionnel dans le cadre de partenariats exigeants et maîtrisés, articulés avec celui de la Métropole afin de garantir la cohérence des soutiens publics et des investissements. Les clubs professionnels et équipes emblématiques du territoire sont reconnus comme des vecteurs de rayonnement, d'attractivité et de fierté collective, en contrepartie d'engagements forts en matière d'ancrage territorial, de responsabilité sociale et de transmission des valeurs. Le sport professionnel doit contribuer à l'image d'une ville ouverte et fédératrice, et non nourrir des logiques de rivalité, de haine ou de repli sur soi.
- *Construire des passerelles entre sport amateur, haut niveau et excellence* : Structurer des parcours lisibles et progressifs entre sport loisir, sport amateur, sport de haut niveau et excellence, en lien étroit avec les clubs, les établissements scolaires, universitaires et les structures de formation. Ces passerelles doivent permettre la détection et l'accompagnement des talents, sans

remettre en cause l'accessibilité et la vocation éducative du sport. Elles visent également à sécuriser les parcours des pratiquants, à prévenir les ruptures et à valoriser l'engagement sportif sur le long terme. La pratique sportive est ainsi reconnue comme un facteur d'épanouissement personnel, de réussite éducative et de cohésion sociale, au bénéfice du territoire tout entier.

- *Accueillir des événements sportifs intégrés à la stratégie urbaine et métropolitaine* : L'accueil d'événements sportifs s'inscrit dans une stratégie globale articulant usages des infrastructures, aménagement urbain et coopération métropolitaine. Il repose sur la mobilisation coordonnée des installations majeures, la restauration, la modernisation ou le remplacement des équipements vétustes ou obsolètes, ainsi que la mise en réseau des infrastructures municipales afin d'optimiser leur utilisation. Cette logique a vocation à être étendue à l'ensemble de la métropole, afin de constituer un outil partagé d'accueil et d'organisation d'événements sportifs majeurs à l'échelle métropolitaine. Ces événements sont pensés en cohérence avec les enjeux de mobilités, de sécurité, de commerces et de cadre de vie, et font l'objet d'une évaluation systématique de



leurs retombées sociales, économiques et territoriales.

- **Développer des espaces dédiés au sport canin et à la place de l'animal en ville :** Aménager, en lien avec les associations (SPA, APCLO, ACPA...) et les acteurs du monde animal, des espaces de pratique sportive avec les chiens et des zones de liberté encadrées, afin de répondre aux besoins réels des Orléanais. L'animal de compagnie joue aujourd'hui un rôle social fondamental. L'espace urbain devra donc s'aménager pour articuler respect de l'espace public, qualité de vie et sécurité. Ces aménagements contribuent à la cohésion sociale en faisant de l'animal un vecteur de lien, de rencontres et d'échanges entre habitants, tout en structurant des règles claires de partage des espaces. Ils participent également à la valorisation de la vie en plein air, à l'animation des parcs et à une meilleure intégration des animaux dans la ville, dans une logique de responsabilité et de vivre-ensemble.

Axe 2 – Cultures : diversité, création et territoires

La politique culturelle vise à soutenir la diversité des expressions, des institutions culturelles aux initiatives émergentes. Elle doit favoriser la

création, la diffusion et l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire communal, en tenant compte des inégalités d'accès, des usages réels et des dynamiques locales.

Une attention particulière est portée aux cultures moins visibles ou moins institutionnalisées, ainsi qu'au rôle des pratiques culturelles comme vecteurs de lien social, d'émancipation et d'identité territoriale. La politique culturelle est conduite en articulation avec l'éducation artistique et culturelle, la vie associative, les politiques de quartier et les objectifs de rayonnement de la ville.

- **Créer un pôle muséal à La Source, dédié à la culture scientifique, technique et industrielle :** Créer un pôle muséal nouveau dans le quartier de La Source, dédié à la culture scientifique, technique et industrielle, en cohérence avec la présence de l'université, des centres de recherche et des acteurs de l'innovation. Ce pôle a vocation à renforcer l'équité territoriale en matière d'accès à la culture, notamment par l'accueil d'expositions temporaires construites en partenariat avec les autres musées orléanais. Il intégrera un tiers-lieu culturel favorisant la rencontre, l'expression et l'implication des associations culturelles locales, en articulation avec les missions et les orientations des Musées d'Orléans.



- *Créer une Cité Jeanne d’Arc, équipement culturel emblématique et fédérateur* : Le personnage de Jeanne d’Arc constitue un élément fondateur de l’identité orléanaise. Si les infrastructures existantes offrent aujourd’hui des ressources riches pour la recherche universitaire, elles sont insuffisamment adaptées à un public large. La création d’une Cité Jeanne d’Arc vise à élargir cette audience et à inscrire la figure johannique dans les enjeux contemporains. Conçue comme un espace d’exposition, de travail et de conférences, cette Cité a vocation à devenir un outil majeur de médiation, de débat et de rayonnement culturel, à l’échelle nationale et internationale.
- *Parc urbain des Groues* : Développer le Parc Urbain des Groues comme un espace structurant de découverte de la biodiversité pour le quartier et pour l’ensemble de la ville, en articulation étroite avec le MOBE. La découverte du vivant sur le terrain vient ainsi compléter les missions de médiation scientifique du musée. Le parc a également vocation à devenir un lieu de pratique sportive du quotidien, accessible et adapté à tous les publics. Enfin, il peut accueillir des événements festifs et culturels de plein air, faisant du parc un espace vivant, partagé et fédérateur pour le quartier et pour Orléans.
- *Soutenir la création et le tissu culturel local dans tous les quartiers* : Reconnaître et valoriser la richesse du tissu culturel orléanais, fondé sur la diversité des associations, des artistes et des initiatives présentes sur l’ensemble du territoire. Cette action vise à soutenir les créations des artistes du territoire, à favoriser leur diffusion et à renforcer les liens avec les habitants. Elle repose sur la nécessité d’une animation culturelle vivante, ancrée dans le quotidien, exprimée et mise en valeur dans l’espace public. La culture est ainsi pensée comme une présence active sur le terrain, favorisant la rencontre, la participation et l’appropriation des lieux par toutes et tous.
- *Diversifier l’approche culturelle en valorisant des dimensions atypiques* : Élargir la politique culturelle à des champs souvent sous-représentés ou insuffisamment reconnus : culture scientifique, technique et industrielle, cultures numériques, gastronomie, pratiques amateurs, cultures urbaines et sportives. Cette diversification vise à mieux refléter les pratiques culturelles réelles des habitantes et des habitants, à reconnaître des formes d’expression contemporaines



ou quotidiennes et à favoriser leur visibilité dans l'espace public. Elle permet de croiser les publics, de décroisonner les usages culturels et de renforcer le lien entre culture, innovation, vie quotidienne et attractivité du territoire. Elle contribue ainsi à la construction d'une identité culturelle orléanaise plurielle, vivante et inclusive.

- **Faire de la culture un levier d'attractivité et de rayonnement maîtrisé** : Structurer les projets culturels afin qu'ils contribuent à l'attractivité et au rayonnement d'Orléans, de l'échelle métropolitaine jusqu'aux niveaux européen et international, tout en restant ancrés dans les usages et les attentes des habitantes et des habitants. Cette action vise à renforcer l'image culturelle de la ville en s'appuyant sur ses équipements, ses événements et ses créations, en connexion étroite avec le tissu local. Elle repose sur une articulation entre culture, tourisme et développement économique. Les grands projets et événements culturels sont conçus comme des leviers structurants et font l'objet d'une évaluation systématique de leurs retombées sociales, culturelles et économiques. Six résidences d'artistes - une par quartier - seront mises en place afin d'ancrer l'accès à la création culturelle sur tout le territoire. Elles auront aussi

comme objectif de mettre en lumière des aspects culturels souvent négligés ou sous-estimés (la gastronomie, les arts numériques, l'art interactif, l'artisanat d'art...).

Axe 3 – Tourisme : de la visite à l'expérience

L'objectif est de renforcer le tourisme de séjour et de développer une offre touristique fondée sur l'expérience, la découverte et la durée. Cette stratégie s'appuie sur les ressources culturelles, patrimoniales, naturelles et commerciales du territoire, et sur une articulation étroite avec les usages urbains et la vie locale.

La politique touristique intègre les contraintes et les attentes des habitants et des professionnels, afin de garantir un développement équilibré et durable, en cohérence avec les enjeux de mobilités, de cadre de vie et de préservation du patrimoine.

- **Structurer des parcours touristiques lisibles** : Construire des parcours thématiques articulant patrimoine, culture, commerces, gastronomie, Loire et espaces naturels, afin de proposer une expérience de visite cohérente et immersive. Ces parcours s'appuient notamment sur des itinéraires structurants existants, tels que La Loire à



Vélo, et visent à inciter à la durée de séjour, à mieux répartir les flux touristiques et à valoriser l'ensemble des quartiers. Leur conception et leur mise en œuvre nécessitent un travail de coopération étroit avec les communes de la métropole, le Département et la Région, afin d'assurer la continuité des parcours, la lisibilité de l'offre et la cohérence des politiques touristiques à l'échelle du territoire élargi.

- **Articuler tourisme, commerces et animation urbaine** : Faire du tourisme un levier de dynamisation commerciale et urbaine, en lien étroit avec les acteurs économiques locaux, tout en veillant au respect du territoire et de ses équilibres. Les actions touristiques sont conçues pour soutenir l'activité des commerces, favoriser une animation qualitative des espaces publics et renforcer l'attractivité du centre-ville comme des centralités de quartier, sans dégrader les usages quotidiens. La qualité de vie constitue un marqueur majeur de l'attractivité d'Orléans : elle doit être préservée, valorisée et intégrée comme un critère central de toute stratégie touristique durable.
- **Développer un tourisme de proximité et du quotidien** : Valoriser un tourisme à destination des habitantes et des habitants eux-mêmes ainsi que des publics de

proximité, en s'appuyant sur les richesses locales, les événements, les équipements culturels et les usages du territoire. Les associations de quartier jouent déjà un rôle essentiel dans la découverte, la transmission et l'animation des quartiers par leurs initiatives. La Ville a vocation à reconnaître, mettre en valeur et accompagner ces actions, en soutenant leur structuration, leur visibilité et leur développement. Cette approche renforce l'appropriation du patrimoine, la fierté locale et l'ancrage d'un tourisme respectueux du quotidien et des habitants.

- **S'appuyer sur une gouvernance de quartier pour l'accueil et l'information touristique** : Mobiliser les dynamiques de gouvernance de quartier pour améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des visiteurs, en associant habitants, associations et acteurs locaux. Cette démarche favorise une hospitalité partagée et une meilleure intégration du tourisme dans la vie quotidienne. Elle s'appuie également sur les réseaux de jumelages de la ville et sur les associations qui les animent, véritables relais d'accueil, de médiation et d'échanges culturels. La valorisation de ces liens internationaux contribue à renforcer l'ouverture, la lisibilité et l'attractivité



d'Orléans, tout en donnant aux quartiers un rôle actif dans le rayonnement de la ville.

- **Inscrire le tourisme dans une stratégie métropolitaine coordonnée** : Inscrire la politique touristique d'Orléans dans une stratégie coordonnée à l'échelle métropolitaine, en articulation étroite avec le Département et la Région. Cette coopération vise à mutualiser les outils, à coordonner les offres et à positionner Orléans comme porte d'entrée d'un territoire touristique élargi, en cohérence avec les orientations départementales et régionales en matière de tourisme durable, de valorisation des patrimoines et d'itinérances. Elle permet de renforcer la lisibilité de l'offre, d'optimiser les complémentarités entre territoires et de consolider le rayonnement touristique du Loiret et du bassin ligérien à différentes échelles.
- **Encourager le dynamisme d'une vie nocturne de qualité** : En favorisant une culture festive et attractive, tout en soutenant l'élargissement et l'amélioration de l'organisation des bars, restaurants et espaces culturels, nous contribuons à dynamiser la ville et à soutenir son économie locale. Cette démarche vise à trouver un équilibre entre activité nocturne et qualité de vie, en préservant le calme

des résidents, en contrôlant les nuisances et en facilitant une coexistence paisible des usages. La vie nocturne est pensée comme un élément structurant de l'attractivité d'Orléans, contribuant au lien social, à la convivialité et à l'image d'une ville vivante et responsable.

Axe 4 – Rayonnement : lisibilité et positionnement

Orléans affirme l'ambition d'être un acteur structurant du territoire, à la fois en tant que ville centre et en tant que métropole, capable de peser dans les dynamiques régionales, nationales et européennes. Le rayonnement de la ville doit être pensé comme le résultat d'une politique cohérente et assumée, et non comme une finalité autonome : il repose sur la clarté des objectifs poursuivis, la lisibilité des actions menées et leur utilité pour le territoire.

Ce rayonnement s'appuie sur les forces locales – sport, cultures, patrimoine, événements, savoir-faire – et sur la capacité d'Orléans à s'inscrire dans des réseaux de coopération à différentes échelles. La Ville souhaite ainsi développer un réseau de villes, distinct des cadres institutionnels traditionnels, fondé sur l'ancrage territorial, la diversité des profils urbains et le partage de préoccupations communes. Ce réseau, à l'échelle régionale



puis européenne, a vocation à devenir un interlocuteur identifié pour la Région et l'État, favorisant le partage de compétences et l'élaboration de positions communes.

- **Structurer un réseau régional de villes partenaires** : Construire un réseau de villes à l'échelle régionale fondé sur la coopération entre territoires partageant des enjeux similaires, en s'appuyant prioritairement sur l'axe ligérien comme colonne vertébrale géographique, culturelle et économique. Cet axe, structuré autour de la Loire et de ses villes, constitue un espace privilégié de coopération sur les questions de culture, de tourisme, de transition écologique, de mobilités, de gestion des patrimoines et de services publics. Ce réseau vise le partage de compétences, d'expériences et d'outils opérationnels, et permet à Orléans de renforcer sa capacité d'influence auprès des institutions régionales et nationales en tant que ville-pivot du bassin ligérien.
- **Développer une coopération européenne active et opérationnelle** : Inscrire Orléans dans des réseaux de villes européens afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques, l'innovation publique et la mise en œuvre de projets communs. La Ville s'appuie notamment sur des réseaux

compatibles avec ses valeurs et objectifs, tels que Eurocities (coopération entre grandes villes européennes sur les politiques urbaines, sociales et environnementales) et Energy Cities (réseau engagé sur la transition écologique et l'innovation territoriale). Cette coopération européenne contribue au rayonnement d'Orléans, à la montée en compétence des acteurs locaux et à l'accès à des dispositifs de financement et de programmes structurants au service du territoire.

- **Renforcer et valoriser le réseau des villes jumelles** : Faire du réseau des villes jumelles un levier actif de coopération culturelle, éducative, sportive et citoyenne. Les associations de valorisation des jumelages sont pleinement associées à cette dynamique, en tant qu'acteurs de terrain de l'accueil, de la médiation et des échanges. Les dispositifs européens, et en particulier ERASMUS+, sont mobilisés pour soutenir des projets de mobilité, d'échanges de jeunes, de coopération entre établissements éducatifs, structures culturelles, sportives et collectivités. Ces programmes permettent d'élargir les coopérations existantes, de structurer des projets communs dans la durée et de renforcer l'ouverture européenne d'Orléans



au bénéfice des habitants et des acteurs locaux.

- **Positionner Orléans comme lieu de dialogue et de production collective :** Accueillir rencontres, forums, événements et travaux collaboratifs associant villes partenaires, acteurs institutionnels, monde académique et société civile. Cette action vise à faire d'Orléans un espace reconnu de réflexion stratégique, de coopération territoriale et de production de solutions partagées. Elle permet de croiser expertises locales et retours d'expériences extérieurs, de structurer des positions communes et de faire émerger des projets collectifs. Orléans affirme ainsi son rôle de ville-ressource et de plateforme de dialogue à l'échelle régionale et européenne.
- **Assurer la cohérence entre rayonnement, attractivité et bénéfices locaux :** Veiller à ce que les actions de rayonnement contribuent directement et durablement au développement du territoire, à l'attractivité économique, culturelle et touristique, et à la qualité de vie des habitantes et des habitants, tout en assurant la préservation de l'environnement et des équilibres locaux. Cette exigence implique de penser chaque action de rayonnement en articulation avec les usages quotidiens, les acteurs locaux et les dynamiques

économiques existantes. Le rayonnement est donc perçu comme un levier structurant au profit du tissu local, de l'emploi, de l'innovation et du bien commun, plutôt que comme une finalité en soi. => travail sur l'événementiel

- **Focus Transversalités**

- **Importance d'une réflexion à la fois municipale et métropolitaine :** Les politiques de sport, de culture, de tourisme et de rayonnement ne peuvent être pensées uniquement à l'échelle communale. Orléans, en tant que ville-centre, exerce un rôle structurant au sein de la métropole et doit articuler ses actions avec celles des autres communes, dans une logique de complémentarité et de mutualisation. Cette approche permet d'optimiser l'usage des équipements, de coordonner les événements et de renforcer la lisibilité de l'offre à l'échelle du bassin de vie. Elle contribue également à garantir une équité territoriale entre communes et quartiers, en évitant les concurrences inutiles et en favorisant une montée en qualité collective des politiques publiques.
- **Transversalité Environnement / Climat / Santé :** Les actions menées dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme doivent intégrer pleinement les



enjeux environnementaux et climatiques. Cela implique une attention particulière portée à la sobriété énergétique des équipements, à la gestion des flux et des mobilités, ainsi qu'à la préservation des espaces naturels et du patrimoine ligérien. Le développement d'une véritable culture du sport du quotidien constitue à ce titre un levier essentiel pour encourager l'évolution des habitudes de déplacement en faveur des mobilités actives, en articulant pratique sportive, marche, vélo et usages quotidiens de la ville. Les projets sont conçus de manière à limiter leur empreinte environnementale, à favoriser les pratiques durables et à sensibiliser les publics aux enjeux écologiques. La culture, le sport et le tourisme constituent ainsi des leviers puissants d'éducation, de sensibilisation et d'appropriation collective des enjeux climatiques.

- **Gouvernance – Sport, Cultures, Tourisme et Rayonnement** : La réussite des politiques de sport, de culture, de tourisme et de rayonnement repose sur une gouvernance claire, partagée et transversale, fondée sur l'implication directe des habitantes et des habitants. Cette gouvernance associe la Ville, la Métropole, les communes partenaires, les institutions publiques, les acteurs

associatifs, culturels, sportifs et économiques, mais accorde une place centrale à l'échelle du quartier comme niveau pertinent de conception et de mise en œuvre des projets. Elle s'appuie sur des instances de dialogue locales structurées, permettant l'expression des usages, la remontée des besoins, la construction collégiale des actions et leur évaluation. En s'inspirant des principes issus des démarches de gouvernance de quartier, cette organisation vise à garantir des projets ancrés dans les réalités vécues, à renforcer l'appropriation citoyenne et à assurer la cohérence, la lisibilité et l'adaptabilité de l'action publique.



• **NOS ENGAGEMENTS**

- **Préserver et développer le parc des Groues**, le poumon vert de la ville, comme un lieu mêlant nature, sport et culture en plein air. En faire un lieu majeur de découverte de la biodiversité et l'équiper d'agrès sportifs et d'espaces culturels.
- **Une approche paysagère élégante, une commande artistique harmonieuse et des agrès sportifs** pour tous les parcs et jardins. Valoriser, sécuriser et embellir les venelles de la ville.
- **Une Cité Jeanne d'Arc interactive et un pôle muséal** dédié à la science, à l'innovation et à l'industrie, en partenariat avec l'université.
- **Un pass pour faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles**,
 - avec un coup de pouce pour les familles modestes. Soutenir les associations orléanaises, dont certaines sont en grande souffrance, en revalorisant les moyens qui leurs sont dévolus.
- **Finaliser le programme de la Scène de Musiques Actuelles** du quartier Interives en la dotant des outils techniques et technologiques qui en feront une référence nationale.
- **Transformer Orléans en galerie à ciel ouvert**, en associant artistes, chercheurs et

habitants. L'art numérique investit la ville, pour une culture accessible et innovante.

- **Les fêtes de Loire dans toute la ville et durant tout l'été** en invitant la musique, la peinture et les arts de rue.
- **Une résidence d'artistes dans chaque quartier et le renfort des actions culturelles en milieu scolaire** par une convention avec les acteurs locaux, pour soutenir la création locale et rendre la culture accessible à tous.
- **La réfection du Palais des Sports et de 6 gymnases** (La Bolière, G. Landré, P. Desseaux, D. Deniau, B. Pellé et C. Robert) dont 2 aux normes paralympiques (La Bolière, G. Landré) ; une toiture pour le stade des Montées dès 2026, ainsi qu'un centre d'entraînement.
- **La restauration et le réaménagement d'installations sportives** : boudodrome, tennis de Belneuf, bâtiments hippiques de l'île Arrault, piste d'athlétisme du stade de la Vallée, Stade de football de la Source, Dojos J-C Rousseaux et Madeleine.
- **Une amplitude horaire plus importante des équipements sportifs et culturels** avec un accès automatisé aux bâtiments et un pilotage à distance des éclairages, dont une ville de l'ampleur d'Orléans ne peut s'affranchir en 2026.



- **L'accueil de la compétition nationale des métiers WorldSkills 2027** pour valoriser les savoir-faire locaux, moderniser les infrastructures, inspirer les jeunes et attirer les talents.
- **Organiser l'HyRox Orléans** pour promouvoir la santé, moderniser les équipements et rayonner à l'international.
- **Créer des liens privilégiés avec de nouvelles villes jumelles** et restaurer les amitiés existantes pour favoriser des échanges culturels, éducatifs et économiques.



Transports & déplacements

L'intermodalité et les réseaux urbains constituent le socle fonctionnel du projet de ville, à la fois pour son fonctionnement interne et pour son inscription dans les dynamiques métropolitaines, départementales et régionales. À l'échelle du quotidien urbain, ils conditionnent l'accès effectif aux services, aux emplois, aux équipements, aux commerces et aux lieux de vie, ainsi que la fluidité des déplacements, la sécurité des usages et la qualité de l'espace public.

À des échelles plus larges, les mobilités structurent l'attractivité résidentielle et économique du territoire, sa capacité à capter et organiser les flux (travail, études, tourisme, logistique) et son intégration dans les réseaux de transport et de mobilité supra-communaux. L'intermodalité joue ainsi un rôle central de « couture » entre quartiers, entre centre-ville et périphéries, mais aussi entre la ville, la métropole et son bassin de vie.

Force est de constater, aujourd'hui, sur le terrain, une approche fragmentée des

déplacements, une lisibilité insuffisante des parcours et des tensions persistantes entre impératifs écologiques et usages quotidiens. Ces tensions produisent des effets négatifs cumulatifs : dégradation du fonctionnement urbain (congestion, conflits d'usages, perte de lisibilité), fragilisation du dynamisme économique et commercial (accessibilité contrainte, baisse de fréquentation, incertitudes pour les acteurs) et altération de la qualité environnementale (reports de trafic, allongement des parcours, nuisances et émissions accrues).

Ces constats sont largement corroborés par des travaux externes (associations d'usagers et de commerçants, analyses du CEREMA, de France Stratégie et de l'ADEME), qui soulignent qu'en l'absence d'une approche intégrée des mobilités, les objectifs de transition écologique, de qualité urbaine et de développement économique tendent à s'affaiblir mutuellement au lieu de se renforcer.



Devant ce constat, l'objectif est de construire un système de mobilités lisible, hiérarchisé et pleinement intermodal, articulant de manière cohérente les modes actifs, les transports collectifs et les usages motorisés du quotidien. Cette stratégie vise à prioriser les déplacements essentiels, à réduire durablement le trafic de transit et les nuisances associées, et à améliorer la sécurité ainsi que le confort d'usage de l'espace public.

Nous voulons inscrire notre politique de transport et de déplacement dans une logique de transformation de long terme, intégrée aux documents de planification (PLUi, PCAET, schémas de mobilités). Elle s'appuie sur des méthodes éprouvées à l'échelle européenne (diagnostic d'usages, indicateurs de performance, programmation pluriannuelle, pilotage pérenne), afin de garantir la cohérence, la continuité et l'efficacité de l'action publique dans le temps.

- **Principes structurants**

- Principe 1 - Rôle structurant des mobilités et de l'intermodalité**

- L'intermodalité et les réseaux urbains conditionnent à la fois le fonctionnement quotidien de la cité et son inscription dans les dynamiques métropolitaines, départementales et régionales. À l'échelle locale, ils doivent

permettre l'accès aisé et rapide aux fonctions urbaines. Bien conçus et gouvernés, les réseaux urbains deviennent ainsi un levier stratégique d'équilibre entre performance métropolitaine et qualité de vie locale.

- Principe 2 - Lisibilité, hiérarchisation et cohérence des réseaux**

- Le système de mobilités doit être lisible et hiérarchisé. Chaque mode de déplacement (marche, vélo, transports collectifs, usages motorisés du quotidien) trouve une place clairement définie selon les contextes urbains, avec des axes structurants identifiés, des continuités assurées et des ruptures traitées en priorité. Cette hiérarchisation vise à réduire les conflits d'usages, à améliorer la sécurité et à rendre les parcours compréhensibles pour tous les usagers.

- Principe 3 - Intermodalité du quotidien comme principe d'organisation**

- L'intermodalité est pensée comme une pratique quotidienne et non comme une option marginale. Les pôles d'échanges, arrêts structurants, parkings relais et cheminements doux sont conçus comme des maillons fonctionnels d'un même parcours, intégrant stationnement, information voyageurs, sécurité, confort et accessibilité universelle. L'objectif est de rendre les changements de mode simples, rapides et attractifs.



Principe 4 - Sobriété, réduction des nuisances et qualité d'usage de l'espace public

La stratégie de mobilité vise explicitement la sobriété des déplacements, la réduction durable des nuisances (bruit, pollution de l'air, congestion, insécurité routière) et la réappropriation économique, sociale et culturelle de l'espace public. Ces dimensions sont indissociables : la sobriété contribue à la réduction des nuisances, la diminution des nuisances améliore la qualité des usages, et des espaces publics vivants et apaisés favorisent des mobilités plus sobres et plus efficaces.

Principe 5 - Intégration aux politiques publiques et gouvernance de long terme

Les choix en matière de déplacements sont étroitement articulés aux politiques d'urbanisme, de commerce, de développement économique, de transition écologique et de solidarité territoriale. Ils s'inscrivent dans une logique de transformation de long terme, intégrée aux documents de planification (PLUi, PCAET, schémas de mobilités)

- **Axes majeurs du programme**

Axe 1 – Se déplacer facilement au quotidien

Assurer un accès simple, sûr et continu aux fonctions essentielles de la vie quotidienne par

la marche, le vélo et les transports collectifs de proximité.

- **Réseau piéton continu et accessible** : Mise en place d'un réseau piéton lisible et continu reliant l'ensemble des lieux du quotidien, en réponse à un existant aujourd'hui hétérogène, morcelé et insuffisamment cohérent à l'échelle de la ville. Cette action vise le traitement systématique des discontinuités (largeur et état des trottoirs, traversées piétonnes, éclairage, obstacles), l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les publics fragiles, ainsi que la sécurisation des cheminements vers les équipements publics, les commerces et les services de quartier. Elle s'appuie sur une hiérarchisation des itinéraires piétons et une programmation progressive des interventions, en priorité dans les secteurs à forte fréquentation et autour des centralités locales.
- **Réseau cyclable de sécurisé** : Développement d'un réseau cyclable lisible et continu, en réponse à un existant aujourd'hui hétérogène, discontinu et incohérent. La Ville doit être volontariste dans la mise en œuvre d'une politique cyclable, afin d'assurer la cohérence entre les réseaux communaux et les continuités intercommunales. Cette action repose sur



le déploiement de liaisons cyclables inter-quartiers et locales, la continuité des itinéraires, l'homogénéisation de la signalétique et la sécurisation des carrefours, en priorité vers les pôles du quotidien (écoles, commerces, équipements). La conception et la décision de réalisation des infrastructures doivent impliquer étroitement les habitants et les associations d'usagers, afin de garantir la pertinence des tracés, l'appropriation des aménagements et leur efficacité dans le temps.

- **Sécurisation des abords d'écoles et d'équipements publics** : Renforcement de la sécurité et de la qualité d'usage des abords scolaires et des équipements sensibles, en réponse à des situations aujourd'hui hétérogènes et insuffisamment protectrices. Cette action repose sur la généralisation des zones apaisées et la mise en œuvre de « rues scolaires », avec fermeture temporaire ou limitation forte de la circulation motorisée aux heures d'entrée et de sortie. Elle comprend des aménagements (signalisation, mobilier, marquages, contrôle), l'amélioration de la lisibilité des entrées et la sécurisation des cheminements piétons. La démarche vise à protéger les enfants comme les parents qui les accompagnent, à réduire les nuisances

et à favoriser l'appropriation apaisée de l'espace public par les usagers.

- **Plan « chemins scolaires et éducatifs »** : Mise en œuvre d'un réseau structuré de parcours sécurisés reliant les lieux de vie aux établissements scolaires et éducatifs, dans un contexte où les cheminements existants sont souvent discontinus et peu lisibles. Cette action vise l'identification, le balisage et l'aménagement de trajets prioritaires favorisant l'autonomie progressive des enfants et la sécurisation des déplacements aux heures scolaires. Elle s'appuie sur une hiérarchisation claire des itinéraires, une réduction des conflits d'usages et une limitation du trafic motorisé aux abords des parcours. La démarche associe étroitement les établissements, les familles et les usagers afin de garantir l'appropriation des itinéraires et leur efficacité dans le temps.
- **Plan d'accessibilité universelle des cheminements urbains** : Mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle visant à corriger un existant encore très inégal et insuffisamment adapté aux besoins de tous les usagers. Cette action cible prioritairement les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les poussettes et les handicaps invisibles, en agissant sur les continuités, les pentes, les



revêtements, les traversées et la lisibilité des parcours. Elle repose sur une hiérarchisation des itinéraires et une coordination étroite avec les autres projets de voirie et d'aménagement. L'objectif est de garantir un accès effectif et autonome aux services, équipements et centralités du quotidien sur l'ensemble du territoire communal.

Axe 2 – Structurer des grands axes lisibles et efficaces

Assurer une ossature de déplacements claire, performante et hiérarchisée à l'échelle urbaine et métropolitaine, capable de structurer durablement les flux et de réduire le trafic de transit.

- *Hiérarchisation multimodale des grands axes urbains* : Définition d'une hiérarchie claire des grands axes selon leurs fonctions principales (transports collectifs, circulations motorisées structurantes, axes cyclables structurants et cyclables express), afin de corriger un existant souvent ambigu et générateur de conflits d'usages. Cette action vise à attribuer des priorités lisibles par axe et par mode, en garantissant la continuité et la sécurisation des espaces de circulation pour chaque usager. La sécurisation des déplacements constitue un objectif central, tant pour les

transports collectifs que pour les modes actifs et les usages motorisés. Le recours à des espaces partagés ne peut intervenir qu'en dernier ressort, compte tenu des tensions et du sentiment d'insécurité qu'ils génèrent lorsqu'ils ne sont pas strictement maîtrisés.

- *Requalification des grands boulevards en boulevards urbains multimodaux* : Requalification d'axes aujourd'hui sous-dimensionnés au regard des volumes et des typologies de trafic qu'ils accueillent, et appelés à jouer un rôle structurant à l'échelle métropolitaine. Cette action doit intégrer une analyse fine des usages (desserte du centre-ville, déplacements des résidents, trafic de transit, logistique) et une vision coordonnée avec la requalification des faubourgs associés. La conception de l'ensemble du projet doit reposer sur une concertation étroite avec les associations d'habitants et d'usagers afin de tenir compte du rôle fondamental de ces boulevards dans les déplacements métropolitains et d'assurer la cohérence et la soutenabilité de leur requalification. Les choix d'aménagement des grands boulevards d'Orléans auront un impact à l'échelle métropolitaine, et engageront le fonctionnement de la ville pour plusieurs décennies. Il n'est pas possible de



construire ce projet dans la précipitation, sans concertation approfondie avec tous les acteurs et usagers.

- **Amélioration de la régularité et de la vitesse commerciale des transports collectifs :** Amélioration des performances des réseaux de tramway et de bus par une action coordonnée sur l'infrastructure, l'exploitation et la régulation du trafic. Elle implique une modernisation en profondeur des outils de régulation, fondée sur un pilotage intelligent et dynamique de la signalisation lumineuse, intégrant les transports collectifs, les circulations automobiles et les autres usages. L'objectif est de fiabiliser les temps de parcours, de réduire les aléas d'exploitation et de renforcer durablement l'attractivité des transports collectifs sur les grands axes.
- **Traitement des points noirs de rupture de réseau :** Intervention ciblée sur les carrefours complexes, franchissements et coupures urbaines qui pénalisent fortement la continuité, la lisibilité et la sécurité des déplacements. Cette action vise à traiter en priorité des nœuds identifiés comme critiques à Orléans, tels que le secteur du pont George V et des quais de Loire, ou encore les abords de la gare des Aubrais et de la tangentielle. Les aménagements doivent prioriser la sécurité, la lisibilité des

trajectoires et la continuité des réseaux piétons, cyclables et de transports collectifs. L'objectif est de supprimer durablement les effets de coupure et d'améliorer le fonctionnement global du réseau urbain et métropolitain.

- **Mise en œuvre du Service Express Régional Métropolitain (SERM) :** Déploiement progressif du SERM comme ossature structurante des mobilités métropolitaines, répondant à des besoins de déplacements aujourd'hui mal couverts à l'échelle du bassin de vie. Cette action vise à renforcer les liaisons rapides et fréquentes entre Orléans, les communes périphériques et les principaux pôles d'emplois, d'études et de services. Elle repose sur une articulation étroite avec les réseaux urbains existants, les pôles d'échanges et les centralités, afin de garantir l'intermodalité et la lisibilité des parcours. Le SERM constitue une alternative crédible au trafic de transit et à l'usage contraint de la voiture, contribuant à la réduction des congestions et des émissions. Sa mise en œuvre nécessite une coordination étroite avec la Métropole, la Région et l'ensemble des autorités organisatrices concernées.



Axe 3 – Déployer une intermodalité opérationnelle

Faire de l'intermodalité une pratique simple, lisible et efficace du quotidien, en assurant des connexions fonctionnelles entre les modes et les territoires.

- **Pôles d'échanges de proximité** : Création et requalification de pôles d'échanges à l'échelle des quartiers. Cette action vise à articuler de manière fonctionnelle transports collectifs, modes actifs, stationnement et information voyageurs, dans des lieux clairement identifiés et sécurisés. Les pôles doivent être conçus comme des points d'entrée naturels du réseau, facilitant les changements de mode et les déplacements du quotidien. La conception et la priorisation des projets associent étroitement habitants, associations d'usagers et acteurs institutionnels afin de garantir leur pertinence et leur appropriation.
- **Parkings relais intégrés au réseau** : Développement et optimisation des parkings relais en entrée d'agglomération et à proximité des axes structurants, en réponse à un existant insuffisamment lisible et inégalement connecté aux réseaux de transport. Cette action inclut la rénovation et la modernisation des infrastructures de stationnement en ouvrage, afin d'améliorer

leur capacité, leur attractivité et leur sécurité. Les parkings relais doivent être combinés plus efficacement avec les différents axes de transports collectifs (tramway, bus structurants, SERM), par des cheminements directs, une information claire et une tarification pensée comme un levier d'attractivité et d'évolution des usages. L'objectif est de faciliter le report modal dès l'entrée dans l'agglomération et de réduire la pression automobile sur le centre-ville.

- **Stationnements vélos sécurisés et massifiés** : Déploiement d'un réseau cohérent de stationnements vélos visibles, couverts et sécurisés, en réponse à un déficit actuel d'offre fiable et bien localisée. Cette action vise à développer l'équivalent vélo des parkings relais, avec des espaces de stationnement dédiés à proximité immédiate des gares, des arrêts structurants de transports collectifs et des pôles d'échanges. Ces dispositifs doivent permettre de combiner facilement vélo et transports en commun sur les déplacements quotidiens et métropolitains. Leur implantation, leur capacité et leur niveau de sécurisation sont définis à partir des usages observés et des flux cyclables existants. L'objectif est de lever les freins



au report modal et de renforcer l'intermodalité vélo-transports collectifs.

- **Information voyageurs intermodale et unifiée :** Modernisation et unification des outils d'information voyageurs afin de répondre à un système aujourd'hui peu lisible. Cette action vise à rendre les parcours intermodaux compréhensibles, fiables et comparables, en intégrant signalétique, temps de parcours, correspondances et information en temps réel. Elle doit être articulée à une politique tarifaire lisible et incitative, conçue comme un levier d'attractivité des transports en commun. La cohérence entre information et tarification doit permettre de rendre les choix de déplacement plus simples et plus rationnels. L'objectif est d'encourager activement le report modal en favorisant les transports collectifs et les combinaisons intermodales.
- **Continuité intermodale Ville-Métropole :** Articulation systématique des dispositifs intermodaux communaux avec les réseaux et projets métropolitains afin de garantir la cohérence des parcours à l'échelle du bassin de vie. Cette action vise à dépasser une approche strictement communale des mobilités pour inscrire Orléans dans une logique de réseau métropolitain intégré. Elle implique une coordination étroite avec la

Métropole, la Région et les autorités organisatrices sur les infrastructures, les services et la tarification. Dans ce cadre, une réflexion structurée sur l'extension du réseau de tramway doit être engagée, en lien avec les dynamiques de développement urbain et les besoins de déplacement à long terme. L'objectif est d'assurer des continuités efficaces entre territoires, modes et centralités, au service des mobilités quotidiennes et métropolitaines.

Axe 4 – Apaiser et requalifier l'espace public

Améliorer durablement la qualité, la sécurité et l'usage de l'espace public en conciliant apaisement des circulations, vitalité urbaine et continuité des usages.

- **Généralisation ciblée des zones apaisées :** Déploiement de zones 30 et de dispositifs d'apaisement adaptés aux contextes locaux afin de répondre à des situations où la circulation et le stationnement ne sont pas aujourd'hui maîtrisés. Dans les quartiers à vocation d'habitation, la circulation doit être prioritairement celle des habitants, des services et des usages locaux. Les cœurs de quartiers ne doivent pas fonctionner comme des zones de transit ni comme des espaces de stationnement ventouse. Cette action vise à



réduire les vitesses, les nuisances et les conflits d'usages, tout en améliorant la sécurité et la qualité de vie. Les dispositifs sont définis au cas par cas, en cohérence avec les usages résidentiels et les centralités de proximité.

- **Requalification des rues commerçantes et culturelles** : De nombreuses rues, tant en centre ville que dans les autres quartiers sont aujourd'hui souvent encombrées, leur usage peu lisible et source de conflits. Elles feront l'objet de la mise en place d'un calendrier de requalification, afin de renforcer leur rôle économique, social et culturel. Cette action vise à favoriser prioritairement la marche, l'accès aux commerces et la convivialité, tout en garantissant la sécurité des déplacements. Elle intègre de manière opérationnelle les besoins de desserte, de livraison et les usages professionnels, culturels et événementiels. Les aménagements doivent améliorer la lisibilité des circulations, la qualité des espaces publics et l'attractivité commerciale. Leur conception associe étroitement commerçants, habitants et usagers afin d'assurer l'équilibre entre vitalité économique et qualité de vie.
- **Réaménagement des places et centralités locales** : Transformation des places en espaces publics polyvalents, accessibles et

ombragés, conçus comme de véritables cœurs de vie de quartier. Cette action vise à renforcer les mobilités internes aux quartiers et les liaisons de quartier à quartier, condition essentielle au développement des dynamiques économiques, commerciales et culturelles locales. Les aménagements doivent faciliter les déplacements à pied, à vélo et en transports de proximité, tout en assurant la sécurité et la lisibilité de toutes les circulations. Les places deviennent ainsi des points d'ancrage du quotidien, favorisant la fréquentation, les échanges et la vie locale.

- **Optimisation des méthodologies de travaux en espace public** : Réaffirmation et reconstruction d'une compétence historiquement portée par la Ville, aujourd'hui affaiblie, en matière de conduite et de pilotage des chantiers urbains. Cette action vise à systématiser et standardiser les processus de requalification afin de réduire durablement la durée et l'impact des travaux. Elle repose sur un phasage optimisé, une coordination renforcée des réseaux, une anticipation technique accrue et une information claire des usagers. La standardisation des méthodes doit permettre de faciliter les interventions ultérieures et l'adaptation aux évolutions



des besoins techniques. L'objectif est de limiter les nuisances pour les riverains, les commerçants et les usagers tout en améliorant l'efficacité globale de l'action publique.

- **Concertation et expérimentation encadrée :** Aucun projet d'apaisement ou de requalification de l'espace public ne peut réussir sans l'implication des habitants et des associations en amont et tout au long du processus. Cette action vise à structurer des démarches de concertation continue, associant habitants, commerçants et usagers à la conception, aux arbitrages et à l'évaluation des projets. Elle doit permettre, dans le cadre d'une évolution de la gouvernance des quartiers, que les habitants et les associations puissent être force d'initiative et de proposition. Les phases d'expérimentation temporaires constituent un outil d'ajustement et de décision partagé avant toute pérennisation. La transparence municipale sur les calendriers de réalisation et les choix de priorisation est une condition essentielle pour coordonner efficacement les projets et garantir la confiance des acteurs locaux. La décision de pérennisation ou l'arrêt d'une expérimentation doivent faire l'objet d'une décision à l'échelle local, construite sur des

indicateurs définis dès la conception du projet avec tous ses acteurs.

Axe 5 – Organiser les flux économiques et logistiques

Structurer une organisation des flux de livraison efficace, lisible et compatible avec la qualité de vie urbaine, en soutien direct à l'activité économique et commerciale. Sécurisation des déplacements aux horaires critiques (sécurité piétons & vélos/sécurité des livreurs). Optimisation économique et environnementale.

- **Mise en place d'une trame logistique urbaine :** Définition et déploiement d'une trame logistique hiérarchisée à l'échelle de la ville et de la métropole, afin de corriger un fonctionnement aujourd'hui fragmenté et peu lisible. Cette action vise à rationaliser les flux de livraison vers les commerces et activités en tenant compte des contraintes urbaines, des horaires, des typologies de véhicules et des spécificités de chaque quartier. La trame logistique doit permettre d'organiser clairement les itinéraires, les points d'arrêt et les modalités de desserte, en cohérence avec l'espace public et les mobilités du quotidien. Sa conception nécessite une analyse fine des usages et des flux économiques. Elle doit absolument être construite en étroite association avec



les commerçants, les usagers et les professionnels de la logistique afin de garantir son efficacité opérationnelle et son acceptabilité, ainsi que sa pertinence au regard des biens livrés.

- **Schéma de livraison différencié selon les quartiers** : Adaptation des modalités de livraison aux caractéristiques des quartiers (centre ancien, quartiers commerçants, quartiers résidentiels, zones mixtes), afin de limiter les nuisances, les conflits d'usages et l'occupation inadaptée de l'espace public. Cette action vise à définir des règles claires de desserte, d'horaires et de gabarits adaptées aux contextes locaux. Elle intègre explicitement, dans la planification des travaux de voirie, des altérations temporaires et clairement signalées des schémas de livraison. Ces dispositifs doivent permettre d'assurer la continuité des approvisionnements pendant les chantiers. L'objectif est de réduire au maximum l'impact des travaux sur l'activité économique et commerciale des secteurs concernés.
- **Aires de livraison fonctionnelles et lisibles** : Création, adaptation et meilleure signalisation des aires de livraison, intégrées à la trame logistique, afin de corriger un existant aujourd'hui insuffisant et inégalement respecté. Cette action vise à

réduire durablement les livraisons en double file et les arrêts anarchiques. La mise en place et le respect effectif de ces espaces constituent une condition essentielle de l'amélioration de la sécurité des usagers de l'espace public, notamment des cyclistes et des piétons. Ils contribuent également à renforcer la sécurité et les conditions de travail des livreurs eux-mêmes. Leur localisation, leur dimensionnement et leurs règles d'usage doivent être clairement définis là encore en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés.

- **Déploiement de micro-hubs logistiques et de la cyclologistique** : Expérimentation et montée en puissance de micro-hubs de proximité afin de réorganiser le dernier kilomètre de livraison dans les secteurs denses. Un micro-hub est un espace logistique urbain de petite taille permettant la réception, la mutualisation et la redistribution des marchandises vers les commerces par des modes sobres (vélo-cargo, véhicules légers). Cette action vise à réduire au strict nécessaire la circulation des véhicules de livraison lourds en cœur de ville et les nuisances associées. Les micro-hubs doivent être implantés à des emplacements stratégiques, en lien avec la trame logistique et les centralités



commerciales. Leur conception et leur fonctionnement associent les professionnels de la logistique, les commerçants et les usagers afin d'assurer leur efficacité opérationnelle.

- **Implication des commerçants et des usagers :** Structuration d'une implication active et continue des associations de commerçants, des usagers et des professionnels de la logistique tout au long du cycle des projets. La viabilité d'un projet d'organisation de la logistique urbaine rend indispensable leur association, dès l'amont, à la définition des besoins, des contraintes et des priorités en matière de logistique urbaine. Elle se poursuit lors des phases d'expérimentation et d'ajustement des dispositifs, afin d'en améliorer l'efficacité opérationnelle. Les acteurs concernés participent également à l'évaluation des dispositifs mis en place. Cette implication constitue une condition essentielle de l'acceptabilité, de la lisibilité et de la pérennité de la trame logistique.

- **Focus transversalités**

- **Transversalité métropolitaine :** Les transports collectifs structurants, les mobilités douces à vocation intercommunale, les grandes infrastructures et la planification des réseaux relèvent

principalement de l'échelle métropolitaine, tandis que la voirie communale, le stationnement, l'apaisement des quartiers et l'organisation fine des usages relèvent de la compétence de la Ville. Cette répartition des rôles implique une articulation étroite entre les deux niveaux afin d'éviter les ruptures de continuité, les incohérences d'aménagement et les incompréhensions pour les usagers.

La stratégie de déplacements repose ainsi sur une coordination renforcée et permanente entre la Ville et la Métropole, portant à la fois sur la conception des réseaux, la hiérarchisation des investissements, la programmation des travaux et la lisibilité des services. Cette transversalité métropolitaine est une condition essentielle pour assurer la continuité des parcours, optimiser l'efficacité des politiques publiques et garantir que les choix réalisés à une échelle produisent des effets cohérents et bénéfiques à l'ensemble du bassin de vie.

- **Transversalité Environnement / Climat :**

La politique de déplacements contribue directement aux objectifs climatiques et environnementaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, diminution du bruit et adaptation au



changement climatique.

Elle a également un impact transversal majeur en matière de santé publique et de sécurité. Le développement des modes actifs (marche, vélo) favorise l'activité physique quotidienne, contribuant à la prévention des maladies chroniques et à l'amélioration du bien-être général des usagers. Par ailleurs, une organisation hiérarchisée et apaisée des mobilités, associée à des infrastructures lisibles et sécurisées, permet de réduire significativement les risques d'accidents, en particulier pour les usagers les plus vulnérables. Une politique de transport intégrée devient ainsi un levier conjoint de transition écologique, de santé publique et de protection des personnes.

- **Transversalité Gouvernance** : Une gouvernance pensée en transversalité entre les différentes politiques publiques constitue une condition essentielle d'efficacité et de cohérence. Les actions en matière de transports et de déplacements ne peuvent être conçues de manière isolée : elles doivent s'articuler étroitement avec les enjeux économiques et commerciaux, les politiques de quartier, ainsi que les dynamiques culturelles et sociales. Cette approche croisée permet d'optimiser les résultats des projets, en

renforçant leur impact sur l'attractivité des quartiers, la vitalité économique locale et l'appropriation des espaces publics. Elle suppose une coordination renforcée entre services, élus et acteurs du territoire, afin de garantir la cohérence des décisions et la complémentarité des actions.

Sa mise en œuvre repose sur une gouvernance clarifiée et territorialisée : priorisation par quartiers, concertation opérationnelle, expérimentation encadrée et évaluation continue.



• NOS ENGAGEMENTS

- **Une cohabitation sécurisée entre voitures, vélos et piétons** avec la hiérarchisation des voiries et des zones apaisées près des écoles et des équipements publics, pour des cheminements continus, cohérents et accessibles à tous (PMR, familles, seniors). Inventaire des équipements et voiries avec la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux à engager sans délai.
- **Moins de bouchons pour une circulation fluide** avec un pilotage intelligent des feux de signalisation, l'amélioration de l'accessibilité aux commerces et l'optimisation des livraisons du dernier kilomètre, en partenariat avec les commerçants et transporteurs.
- **Moins de bruit, moins de congestion et plus de commerce de proximité** avec des Parking Relais (P+R) rénovés, stratégiquement placés (sud et nord de la Loire), des tarifs incitatifs, des services vélos et des connexions optimisées aux bus et tramways.
- **Favoriser les déplacements actifs (marche, vélo), sécuriser les espaces piétons et végétaliser les parcours.**
- **Pédaler en sécurité, sans stress, sur des axes clairs et continus** avec un réseau cyclable prioritaire et déployé en urgence sur les axes nord-sud et est-ouest, en concertation avec les habitants pour des aménagements durables.
- **Une aide de 30 euros par an et par famille** pour entretenir son vélo en convention avec les cycleries locales.
- **Des trajets rapides et réguliers pour les déplacements quotidiens** avec un réseau express train-tram-bus coordonné (ville, métropole, région) pour désengorger les routes et offrir une alternative fiable à la voiture.
- **Apaiser durablement l'espace public** en sécurisant les abords des écoles, les carrefours et les pôles d'échanges.



Logement, planification durable & résilience

Orléans face au défi climatique et économique et au besoin de logements : agir avec lucidité et justice.

Orléans manque cruellement de logements accessibles pour les jeunes, les familles, les seniors, mais aussi pour tous ceux qui font vivre la ville au quotidien : infirmières, artisans, enseignants, commerçants. Le logement intermédiaire adapté à chaque étape de nos vies, celui qui permet de vivre dignement dans la ville où l'on étudie, travaille et prend sa retraite est tristement absent.

En parallèle, le changement climatique n'est plus un enjeu lointain ou abstrait : il affecte déjà notre cadre de vie, notre santé et notre confort au quotidien.

À Orléans, ces impacts sont tangibles (sécheresses et canicules, risque d'inondation...)— et ils exigent des réponses concrètes, immédiates et durables.

Pourtant, la ville reste insuffisamment préparée aux chocs climatiques. Les îlots de chaleur se concentrent de manière inégale selon les

quartiers, fragilisant les populations les plus vulnérables. De nombreux logements et équipements publics ne sont pas adaptés aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, comme aux froids hivernaux dont nous perdons progressivement l'habitude. Par ailleurs, les risques d'inondation et de ruissellement urbain restent trop souvent sous-estimés dans les projets d'aménagement.

Face à ces défis entrelacés, nous proposons une planification urbaine repensée autour de la transition écologique, non comme un simple volet technique, mais comme le cadre structurant de toute action municipale.

Notre conviction est simple : plus de logements ne doit jamais signifier moins de nature. Au contraire, c'est en intégrant pleinement la proximité des services du quotidien, la végétalisation et la sobriété foncière que nous construirons une ville à la fois plus humaine, plus juste et plus durable.



• Principes structurants

La mise en œuvre de cette politique mobilise plusieurs compétences municipales, aujourd'hui réparties entre différents services. Leur efficacité repose sur une gouvernance transversale, associant étroitement l'urbanisme, les mobilités, les bâtiments, les espaces publics et l'action sociale. Cela repose sur :

- Principe 1 - Un pilotage transversal des politiques climatiques et de l'habitat,
- Principe 2 - Des objectifs clairs et évaluables,
- Principe 3 - Une transparence sur les résultats et une participation citoyenne,
- Principe 4 - Une capacité à ajuster les actions dans le temps.

• Axes majeurs du programme

Axe 1 - Une ville qui fait du logement un priorité

Pour renforcer l'attractivité et le dynamisme d'Orléans, il est indispensable de mener une politique du logement ambitieuse, cohérente et adaptée à la réalité locale. Ce défi est à notre portée, à condition d'en faire une priorité collective.

- *Garantir des logements accessibles et encourager l'accession à la propriété en*

innovant dans les modes d'accès au logement : déploiement du bail réel solidaire (BRS) pour faciliter l'accession sociale, encadrement du logement touristique (limite de 90 jours/an pour les locations type Airbnb), création d'un « tiers de confiance » pour accompagner les primo-accédants et les locataires fragiles, mise en place des incitations fiscales locales et des partenariats public-privé pour accélérer la production de logements abordables.

- *Mettre en place un véritable parcours résidentiel*, avec un logement adapté à chaque étape de la vie. Cela signifie proposer des logements temporaires et accessibles (pour les jeunes actifs ou les familles monoparentales), diversifier le parc pour permettre la mobilité, adapter les habitations au vieillissement ou au handicap, et encourager la réversibilité des usages (par exemple, transformer un T4 en deux T2).
- *Construire la ville sur elle-même*. Cela suppose d'augmenter la densité des quartiers déjà urbanisés (en rehaussant les immeubles ou en transformant des lotissements en zones plus denses avec services de proximité), ou encore de diversifier les types de logements



(intergénérationnels, en accession sociale à la propriété, temporaires, etc.).

- *Bâtir l'avenir en valorisant et en transformant le patrimoine urbain existant*, en limitant l'étalement et en associant transition écologique, inclusion sociale, densité maîtrisée et innovation collective.

Axe 2 - Construire une ville du quart d'heure résiliente et inclusive

Pour améliorer la résilience urbaine, réduire l'empreinte carbone et améliorer la qualité de vie, nous portons une vision intégrée de la ville du quart d'heure :

- *Développer le modèle urbain de « La ville du quart d'heure »*, dans lequel chaque habitant peut accéder, à pied ou à vélo, en moins de 15 minutes à tous les services essentiels du quotidien : se loger, travailler, se soigner, apprendre, faire ses courses, accéder aux services publics et se détendre.
- *Adapter le PLUm pour contenir l'étalement urbain*, en recyclant les friches et en préservant les espaces naturels. Le rendre moins rigide et défensif pour relancer notamment l'investissement locatif privé (association du développement de logement au développement économique et à l'accès à l'emploi).
- *Construction des projets d'aménagement avec les habitants* via les ateliers

participatifs en amont des décisions pour chaque projet urbain, les budgets participatifs pour financer des micro-projets dans chaque quartier de la Ville,

- *Conception des espaces publics à l'échelle du quartier* avec les usagers, les associations et les acteurs économiques pour garantir leur appropriation et leur usage réel.

Axe 3 - Adapter la ville aux crises climatiques

Les épisodes de chaleur intense, de sécheresse et de pluies extrêmes sont de plus en plus fréquents, mais la ville reste encore insuffisamment préparée. Les outils de prévention existent, mais ils sont souvent mal coordonnés et mal connus des habitants, ce qui limite leur efficacité en situation de crise.

- *Mettre en place des plans de gestion des vagues de chaleur et des événements climatiques extrêmes*, en s'appuyant sur les mairies de quartier, les associations, le SDIS et la police municipale pour repérer, anticiper, coordonner et déclencher des actions de protection. Ces plans de gestion des risques climatiques doivent aussi faire l'objet de simulations et d'exercices plus fréquents.



- *Réaliser une cartographie précise des îlots de chaleur*, afin d'identifier les zones les plus exposées, les publics vulnérables et les causes locales de surchauffe (minéralité, manque de végétation, usages). Ce diagnostic constituera la base de priorisation de nos actions de prévention.
- *Renforcer la prévention des risques d'inondation et de ruissellement*, en mettant à jour les plans de prévention existants et en associant plus régulièrement les habitants à la préparation au risque.
- *Adapter les équipements publics sensibles*, aujourd'hui vétustes et difficilement utilisables en période de fortes chaleurs ou de grand froid, pour garantir leur confort d'usage au quotidien et leur fonctionnement en situation de crise. La construction de la ville doit anticiper avec volontarisme les risques auxquels les Orléanaises et les Orléanais se trouvent exposés.
- *Informier et préparer efficacement les habitants aux risques majeurs*, par des dispositifs modernes, lisibles et des exercices réguliers de sensibilisation et d'entraînement.
- *Faire preuve d'exemplarité publique face aux enjeux climatiques* par la formation des agents, l'éducation dans les écoles et l'aménagement des bâtiments publics

Axe 4 - Rafraîchir la ville, gérer les eaux de pluie et redonner toute sa place à la nature

La place encore trop importante des surfaces artificialisées dans l'espace public, la raréfaction de la végétation et l'évacuation systématique des eaux pluviales accentuent les îlots de chaleur, les risques d'inondation et la dégradation du cadre de vie, avec des effets très inégaux selon les quartiers.

- *Accélérer massivement la transformation des cours d'écoles et d'équipements publics*, très minérales, en «cours oasis», pour offrir des espaces plus frais, ombragés et végétalisés, en désimperméabilisant les sols, en plantant des arbres et en intégrant des espaces naturels.
- *Renforcer les trames vertes et bleues*, en reliant parcs, berges, espaces naturels et quartiers pour enfin construire les continuités écologiques et paysagères nécessaires à l'échelle urbaine. **Favoriser la biodiversité et améliorer le rafraîchissement naturel des quartiers.**
- *Renaturer les espaces publics et friches urbaines*, des espaces exclusivement minéraux ou délaissés, en les remplaçant par des sols vivants, perméables à l'eau et végétalisés. Les friches industrielles existantes et pour lesquelles cela est



pertinent devront faire l'objet d'expérimentation en phytoremédiation pour la restauration de la qualité des sols.

- *Déployer une gestion locale des eaux pluviales,*

afin de limiter les inondations, rafraîchir la ville et préserver la ressource en eau. Cette approche consiste à gérer l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe, plutôt que de l'évacuer.

Axe 5 - Réduire les consommations et renforcer l'autonomie énergétique

La hausse des coûts de l'énergie et la vulnérabilité de nombreux bâtiments publics pèsent à la fois sur les finances publiques et sur le confort des usagers. L'enjeu est de maîtriser nos consommations tout en améliorant le cadre de vie.

Les dispositifs nationaux permettant la valorisation des gisements locaux d'énergies renouvelables doivent être pleinement exploités, avec une réelle ambition de production d'énergie locale.

- *Réaliser un audit énergétique complet du patrimoine municipal,* pour cibler efficacement les rénovations et prioriser les investissements.
- *Améliorer le confort d'été* en transformant rues et bâtiments (ombre, végétalisation, aménagements limitant la surchauffe des

espaces publics) et en créant des refuges climatiques, accessibles à tous pour mieux vivre les épisodes de forte chaleur.

- *Développer les énergies renouvelables locales,* notamment la géothermie, en lien avec les centres de recherche du territoire (tel que le BRGM, CNRS) et les acteurs économiques.
- *Renforcer la rénovation énergétique du bâti existant :*
 - Poursuivre et amplifier la rénovation via «Ma Métro Rénov'» et les programmes ANRU,
 - Mettre en place un suivi systématique de la vétusté des immeubles (privés et sociaux),
 - Accompagner les copropriétés fragiles avec des aides techniques et financières ciblées.
- *Assurer un pilotage transparent des consommations énergétiques,* avec des indicateurs de suivi partagés, fiables, accessibles aux habitants et régulièrement actualisés.

Axe 6 - Mobilités et environnement : réduire les nuisances, améliorer la qualité de vie

La place importante de la voiture, le trafic de transit et des aménagements souvent peu lisibles accentuent le bruit, la pollution, les accidents et les îlots de chaleur, au détriment



de la qualité de vie et de la santé des habitants. Le manque de cohérence d'ensemble des plans de circulation de la ville induisent des tensions croissantes entre les usagers au détriment de notre qualité de vie.

- *Développer des mobilités piétonnes et cyclables réellement sécurisées*, avec des espaces clairement identifiés pour chaque usage. Cela passe par des aménagements lisibles et continus, distinguant nettement les cheminements piétons et les itinéraires cyclables. Cette démarche s'inscrit dans le temps : sécuriser en priorité les points noirs, assurer ensuite la continuité et la hiérarchisation des itinéraires, puis engager une restructuration progressive et globale du réseau.
- *Apaiser la circulation automobile* dans les quartiers, pour réduire la vitesse, le bruit, la pollution et les accidents. Réduire le trafic de transit, en évitant que des véhicules traversent Orléans sans s'y arrêter. L'objectif est de **réserver l'espace urbain aux déplacements réellement nécessaires** (habitants, professionnels, livraisons, services) et d'orienter le transit vers les infrastructures dédiées.
- *Meilleure organisation du stationnement* : davantage de recours aux parkings en ouvrage et stationnement sur voirie prioriser vers le stationnement résidentiel.

- *Déployer une intermodalité simple et efficace*, en permettant de passer facilement de la marche au vélo, puis aux transports collectifs et au stationnement. (cf Transports & déplacements)

Axe 7 - Propreté urbaine et économie circulaire : sobriété et opportunités locales

La propreté et réduction des déchets, le réemploi et la sobriété restent encore insuffisamment structurés dans la Ville, alors même qu'ils représentent des leviers majeurs pour réduire l'impact environnemental, créer de l'emploi local et renforcer le lien social.

- *Proposer pour une meilleure gestion de la propreté à Orléans* : Création d'une cellule opérationnelle Ville-Métropole "Propreté & Déchets" associant les services municipaux, les services métropolitains et les représentants de quartiers. Cette cellule opérationnelle doit être effectivement dotée de pouvoir décisionnels pour pouvoir ajuster efficacement les tournées de collecte, les horaires, le nettoyage après collecte et le traitement des points noirs.
- Garantir des rues propres partout, sans zones oubliées par la mise en place d'un outil commun simple permettant d'identifier et de localiser les dépôts sauvages, les débordements et les secteurs à forte fréquentation.



- Prioriser les actions conjointes entre la Ville et la Métropole : synchroniser les actions entre le passage des bennes et le nettoyage des trottoirs et chaussées ; Intervenir immédiatement après la collecte dans les zones sensibles ; plans d'actions spécifiques pour le centre-ville, les marchés, les événements et les quartiers d'habitat dense.
- Présenter chaque année des indicateurs clairs et quantifiables : propreté des rues, délais d'intervention, satisfaction des habitants et efficacité des tournées.
- Réaliser un état des lieux du matériel et des équipements avec les agents afin d'améliorer leurs conditions de travail.
- Déployer davantage de points d'apport volontaire modernes (enterrés ou semi-enterrés), spécifiquement dans les espaces où l'accès aux déchetteries/ressourceries sont peu accessibles. Re-instaurer les collectes d'encombrants dans tous les quartiers.
- Ancrer dans le principe de gouvernance à l'échelle des quartiers un réseau d'ambassadeurs de la propreté (habitants, commerçants, écoles). Organiser des journées citoyennes de propreté dans chaque quartier, liant événement festif et actions citoyenne de ramassage des déchets ; systématiser la sensibilisation

dès l'école au tri, au compostage et à la réduction des déchets.

- *Donner à la police municipale les moyens matériels et réglementaires d'exercer les missions de police environnementale.* Renforcer les contrôles contre les dépôts sauvages ; applique effectivement les arrêtés municipaux portant sur les mégots et les déjections canines. Utiliser la vidéo-verbalisation de façon ciblée et dans le respect de la loi.
- *Soutenir les ressourceries, ateliers de réparation et filières locales de réemploi, créatrices d'emplois et de lien social.*
- *Déployer un compostage partagé accessible à tous - notamment PMR - dans tous les quartiers.*

● Focus transversalités

● Notre ambition métropolitaine

Les enjeux de logement, de planification territorial et climatiques dépassent les frontières communales.

Aménagement, mobilités, énergie, déchets, eau : la réponse doit être coordonnée à l'échelle métropolitaine.

La Ville agit comme chef de file de la proximité et de l'expérimentation, tandis que la Métropole garantit la cohérence d'ensemble.

Cette articulation est indispensable pour transformer les objectifs de logement, de cadre



de vie et climatiques en actions efficaces et mesurables.

- **Notre gouvernance**

La mise en œuvre de cette politique mobilise plusieurs compétences municipales, aujourd'hui réparties entre différents services. Leur efficacité repose sur une gouvernance transversale, associant étroitement l'urbanisme, les mobilités, les bâtiments, les espaces publics et l'action sociale. Cela repose sur :

- Un pilotage transversal des politiques climatiques et de l'habitat,
- Des objectifs clairs et évaluables,
- Une transparence sur les résultats et une participation citoyenne,
- Une capacité à ajuster les actions dans le temps.



• **NOS ENGAGEMENTS**

- **Se loger à Orléans, à chaque étape de la vie** avec la construction de 3500 logements diversifiés (social, intermédiaire, accession), la mise en place d'un réel parcours résidentiel, le renouvellement urbain et la densification qualitative près des transports.
- **Des services, commerces et écoles à moins de 15 minutes à pied** avec des quartiers organisés (accessibilité universelle et cheminements sécurisés pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap).
- **Grandir, vivre et vieillir à Orléans, sans rupture** en renovant le parc immobilier existant.
- **Intégrer les risques climatiques dans chaque projet urbain** (inondations, canicules) avec des plans de gestion de crises, l'adaptation du bâti et la protection des plus vulnérables.
- **Des rues, des places et des écoles, plus vertes :** désimperméabilisation, végétalisation massive et optimisation des trames vertes pour créer des îlots de fraîcheur. Priorité aux quartiers et aux Orléanais les plus exposés.
- **Moins de déchets et davantage de réemploi** avec l'amplification du compostage partagé et la réduction des plastiques.
- **Allier technique, culture et écologie** pour des espaces de vie uniques, attractifs et respectueux de l'environnement.



Attractivité, développement économique & local

Au même titre que la question environnementale ou la cohésion sociale, l'attractivité économique d'Orléans constitue un levier structurant majeur du développement du territoire, de la qualité de vie, de l'emploi local et de la cohésion territoriale. Le développement économique, commercial et local ne constitue pas une politique sectorielle isolée, mais un socle transversal qui irrigue l'ensemble des politiques publiques municipales.

L'objectif est de construire une attractivité utile, durable et partagée, fondée sur la vitalité des commerces de proximité, la solidité du tissu économique local, l'innovation, et une articulation claire avec l'échelle métropolitaine. Cette attractivité doit bénéficier en priorité aux habitants, aux entreprises locales et aux quartiers, tout en renforçant le rayonnement d'Orléans aux échelons régionaux, nationaux et internationaux..

- **Principes structurants**

- Principe 1 - Ancrage local et proximité**

- Le développement économique doit s'appuyer sur les ressources locales : commerçants,

artisans, TPE, PME, indépendants et acteurs associatifs. Les commerces de proximité sont des acteurs essentiels de la vie quotidienne, contribuant à l'animation des quartiers, à l'emploi local et à la cohésion sociale. Les commerces de première nécessité notamment constituent des éléments clefs pour la vie des quartiers.

- Principe 2 - Cohérence ville – métropole**

- L'action municipale s'inscrit dans une articulation claire avec les compétences et stratégies d'Orléans Métropole. La ville agit sur les leviers de proximité, d'animation commerciale et de soutien au tissu local, en cohérence avec les politiques métropolitaines de développement économique, d'innovation et d'aménagement.

- Principe 3 - Attractivité durable**

- Les enjeux de transition écologique, de sobriété foncière et énergétique et d'adaptation au changement climatique sont envisagés comme des moteurs de l'attractivité, de l'innovation économique et de l'amélioration des conditions de vie et de travail des habitants. Ils constituent des leviers de différenciation et de compétitivité pour le territoire.



Principe 4 - Accessibilité et inclusion économique

Le développement économique vise la création d'emplois accessibles et durables, la montée en compétences des habitants et l'inclusion des publics éloignés de l'emploi. L'attractivité d'Orléans se mesure également à sa capacité à offrir des parcours professionnels diversifiés et sécurisés.

Principe 5 - Gouvernance partenariale

Les politiques économiques et commerciales reposent sur un dialogue permanent avec les acteurs économiques, les commerçants, les habitants et les acteurs institutionnels. Les associations de commerçants y jouent un rôle fondamental : elles constituent des relais de proximité, des instances de coordination et de représentation collective, capables de structurer l'expression des besoins, d'organiser la remontée d'informations depuis le terrain et de participer à l'élaboration de diagnostics partagés, à la conception et à la mise en place des projets. La relation entre la Ville et le monde économique s'appuie sur des principes de gouvernance clairs : reconnaissance des acteurs organisés, échanges réguliers, capacité d'initiative locale, articulation entre niveaux de décision et construction de réponses adaptées à l'échelle pertinente, du quartier au territoire.

• Axes majeurs du programme

Axe 1 – Commerce de proximité et centralités locales

Structurer une politique active en faveur des centralités commerciales de proximité, fondée sur une connaissance fine des dynamiques locales. (NB : l'axe 1 est très proche, par ses intitulés de l'axe 2. Il en décline les différents aspects sous un angle différent, précisant les aspects de gouvernance, d'infrastructures, de pilotage et de diagnostic)

- *Diagnostic territorial des besoins commerciaux : mettre en place un dispositif permanent d'observation et d'analyse des besoins commerciaux à l'échelle des quartiers et des centralités.* Ce diagnostic s'appuie sur les usages quotidiens, les évolutions démographiques, les pratiques de consommation et l'état du tissu économique existant. Il permet d'identifier les manques en commerces et services, les situations de fragilité, les déséquilibres d'offre ainsi que les potentiels de développement. Les associations de commerçants sont pleinement associées à cette démarche, aux côtés des acteurs locaux, afin d'assurer une remontée régulière et structurée des informations de terrain. Les résultats du diagnostic constituent un outil d'aide à la décision



pour orienter les actions municipales et accompagner les initiatives économiques locales. Ce dispositif constitue un tableau de bord permettant de piloter la politique économique de la ville.

- *Politique municipale de l'immobilier commercial* : mettre en place une politique municipale active de suivi et d'intervention sur l'immobilier commercial, afin de lutter contre la vacance, prévenir la dégradation des locaux et accompagner les mutations commerciales. La Ville mobilise ses leviers d'action – veille foncière, portage temporaire, conventions avec les propriétaires, outils juridiques et partenariats – pour favoriser l'installation d'activités répondant aux besoins des quartiers. Cette politique vise à orienter les usages commerciaux vers des activités utiles à la vie locale et compatibles avec les dynamiques urbaines. Elle permet également d'accompagner les transitions économiques, les transmissions et les évolutions de modèles commerciaux. L'immobilier commercial devient ainsi un outil stratégique au service des centralités et de l'attractivité locale.
- *Accompagnement des acteurs économiques dans la réponse aux besoins identifiés* : mettre en place un accompagnement opérationnel destiné aux

commerçants, artisans et entrepreneurs souhaitant adapter ou créer des activités en réponse aux besoins locaux. Cet accompagnement comprend une ingénierie de projet individualisée, un appui à la structuration économique et une mise en réseau avec les acteurs locaux (économiques et institutionnels). Une attention particulière est portée à l'installation de jeunes artisans et entrepreneurs, notamment lorsqu'ils répondent à des besoins fondamentaux spécifiques des quartiers. La Ville peut faciliter ces installations par des dispositifs d'accompagnement à l'implantation, en lien avec l'immobilier commercial, les associations de commerçants et les partenaires institutionnels. L'objectif est de sécuriser les projets, d'en favoriser la pérennité et de renforcer l'offre économique utile à la vie locale.

- *Accessibilité et conditions d'activité* : adapter les conditions d'accessibilité, de stationnement et de logistique urbaine aux spécificités de chaque centralité commerciale afin de faciliter l'activité économique et l'accès des clients. Cette action vise à concilier attractivité commerciale, qualité de vie et usages de l'espace public, en tenant compte des contraintes propres à chaque quartier. Elle



repose sur un travail en forte transversalité avec les politiques de transport et de mobilité, afin de définir un schéma directeur de la logistique en espace urbain articulé aux flux de déplacements. Les solutions mises en œuvre sont différenciées selon les contextes locaux (centre-ville, quartiers de proximité, axes structurants). L'objectif est d'améliorer concrètement les conditions d'exploitation des commerces tout en garantissant un cadre urbain apaisé et lisible.

- **Gouvernance de proximité** : structurer une gouvernance des centralités commerciales associant la Ville, les associations de commerçants et les acteurs locaux (habitants et entreprises). Cette gouvernance s'appuie sur des outils tels que des tableaux de bord partagés, des diagnostics réguliers et des plans d'actions territorialisés, à l'image de dispositifs tels que l'Observatoire du commerce et de l'artisanat. Ils permettent un suivi continu des dynamiques commerciales, l'évaluation des actions engagées et l'ajustement rapide des réponses. Cette gouvernance doit favoriser la coordination des acteurs, la réactivité de l'action publique et l'adaptation rapide et précise des politiques aux réalités locales.

Axe 2 – Soutien au tissu économique local

Structurer une politique de soutien active au tissu économique local, fondée sur l'accompagnement, la sécurisation des parcours et la mise en réseau des acteurs économiques. (NB : l'axe 2 est très proche, par ses intitulés de l'axe 1. Il en décline les différents aspects sous un angle différent, précisant les aspects structurels des interactions avec le tissu économique et commercial)

- **Accompagnement à la création, à la reprise et à la transmission** : mettre en place un accompagnement de proximité destiné aux porteurs de projets, créateurs, repreneurs et cédants, afin de sécuriser les étapes clés de la vie des entreprises locales. Cet accompagnement vise à réduire les risques liés au démarrage, à la reprise ou à la transmission d'activité, en apportant un appui méthodologique et opérationnel adapté. Il facilite l'accès à l'information, l'orientation vers les dispositifs existants et la mise en relation avec les bons interlocuteurs. Une attention particulière est portée aux projets répondant à des besoins économiques identifiés sur le territoire. L'objectif est d'assurer la continuité de l'activité économique et de renforcer durablement le tissu local.



- *Appui au développement et à la pérennisation des TPE-PME* : mettre en place un accompagnement ciblé des entreprises locales dans leurs phases de croissance, de diversification ou d'adaptation aux évolutions économiques. Cet appui repose sur de l'ingénierie économique de proximité, un soutien à la structuration des projets et la mise en réseau avec les acteurs du territoire. Il vise à faciliter l'accès aux dispositifs existants, publics ou partenariaux, et à en améliorer la lisibilité. Une attention particulière est portée aux entreprises confrontées à des mutations économiques, technologiques ou environnementales. L'objectif est de renforcer la solidité financière, l'ancrage territorial et la capacité d'adaptation des TPE-PME locales.
- *Structuration de réseaux économiques locaux* : structurer et animer des réseaux économiques locaux à l'échelle des quartiers et de la ville afin de favoriser la coopération entre entreprises, artisans, indépendants et acteurs associatifs. Cette action peut s'appuyer sur la création ou le renforcement de clubs d'entreprises de proximité, de rencontres économiques territorialisées et de plateformes d'échanges entre acteurs. La Ville peut faciliter la mise en réseau par des outils

d'animation, de coordination et de mise en visibilité des initiatives locales. Ces réseaux favorisent les mutualisations, les synergies économiques et l'émergence de projets collectifs. Ils constituent également des espaces de dialogue et de remontée d'informations utiles à l'action publique.

- *Facilitation de l'implantation et de l'ancrage territorial* : accompagner l'implantation d'activités économiques utiles au territoire en articulant développement économique, transition énergétique et dynamiques urbaines. Cette action s'appuie notamment sur les programmes de rénovation énergétique du patrimoine bâti, en particulier des bâtiments municipaux, comme leviers d'activité et de structuration de filières locales. Elle vise également à favoriser l'émergence et l'ancrage d'entreprises liées à l'exploitation des gisements d'énergies renouvelables du territoire. La Ville peut mobiliser ses projets immobiliers, ses équipements et sa commande publique pour créer des opportunités d'implantation cohérentes avec les besoins identifiés localement. L'objectif est de renforcer l'ancrage territorial des activités tout en contribuant à la transition énergétique et à la résilience économique locale.



- **Orientation et simplification des parcours économiques** : renforcer le rôle de la Ville comme point d'entrée clairement identifié pour les acteurs économiques, afin de simplifier leurs démarches et améliorer la lisibilité de l'action publique. Cette action vise à structurer des parcours d'orientation adaptés, permettant d'identifier rapidement les bons interlocuteurs et dispositifs selon la nature des projets. Elle peut s'appuyer sur des outils pratiques tels qu'un guichet économique unique, des référents dédiés ou des supports d'information mutualisés. La Ville agit comme facilitateur et coordinateur, sans se substituer aux autres niveaux de compétence. L'objectif est de réduire les délais, lever les freins administratifs et sécuriser les parcours des porteurs de projets.

Axe 3 – Attractivité économique et emploi

Structurer une politique d'attractivité économique étroitement articulée aux enjeux d'emploi et de compétences, afin de favoriser les retombées locales du développement économique. La Ville, concernant l'Axe 3, joue avant tout un rôle de facilitateur, et ne doit pas se substituer pas aux acteurs économiques.

- **Valorisation et qualification des zones d'activités économiques** : renforcer l'attractivité des zones d'activités en

agissant sur la qualité des aménagements, des services aux entreprises et des conditions d'accueil des salariés. Cette action vise à améliorer l'accessibilité, la lisibilité et l'intégration environnementale de ces zones, en cohérence avec les usages et les besoins exprimés par les acteurs économiques. Elle s'appuie sur une meilleure articulation avec les politiques de mobilité, de transport et d'aménagement. La Ville intervient sur les leviers relevant de ses compétences, en lien étroit avec la Métropole et les gestionnaires de zones. L'objectif est de faire des zones d'activités des espaces économiques fonctionnels, attractifs et durables.

- **Lien direct entre développement économique et emploi local** : renforcer l'utilisation systématique des leviers municipaux pour maximiser les retombées locales en matière d'emploi. Cette action s'appuie notamment sur l'intégration de clauses sociales et d'insertion dans les marchés publics, les opérations d'aménagement et les grands projets urbains. Elle vise à mieux articuler développement économique, insertion professionnelle et accès à l'emploi local. La Ville agit en coordination avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour adapter les dispositifs aux besoins du



territoire. L'objectif est de transformer chaque projet économique ou urbain en opportunité concrète d'emploi pour les habitants.

- *Articulation formation – compétences – besoins économiques* : renforcer l'adéquation entre les besoins des entreprises locales et l'offre de formation en structurant des partenariats opérationnels entre acteurs économiques, structures d'insertion et établissements de formation. Un travail étroit avec les établissements d'enseignement supérieur est indispensable afin d'anticiper les évolutions des compétences et de favoriser l'insertion professionnelle locale des étudiants. Cette action vise à rapprocher formation initiale, formation continue et besoins réels du tissu économique. La Ville agit comme facilitateur de ces coopérations, en lien avec les autres niveaux de compétence. L'objectif est de sécuriser les parcours, renforcer l'employabilité et soutenir durablement l'attractivité économique du territoire.
- *Attractivité des emplois et conditions de travail* : agir sur l'ensemble des facteurs qui conditionnent l'attractivité des emplois, notamment l'accessibilité, les mobilités, le cadre de vie et les services aux salariés, afin de faciliter les recrutements et la

fidélisation des compétences. Cette action vise à améliorer les conditions de travail et d'accueil des actifs sur le territoire. Elle intègre également une dimension d'ouverture internationale à travers le renforcement des liens économiques, universitaires et professionnels avec les villes jumelles d'Orléans. Ces coopérations contribuent à l'attractivité du territoire, à la circulation des compétences et à l'enrichissement des parcours professionnels. L'objectif est de positionner Orléans comme un territoire attractif pour les talents, à l'échelle locale comme européenne.

- *Accueil et accompagnement des projets créateurs d'emplois* : accompagner l'implantation de projets économiques créateurs d'emplois en veillant à leur cohérence avec les filières stratégiques du territoire et leur capacité à générer des retombées locales durables. Cette action vise à offrir un appui coordonné aux porteurs de projets, depuis l'émergence jusqu'à l'implantation effective, en repensant notamment la mission et la dynamique du Lab'O d'Orléans comme outil structurant d'accompagnement et d'expérimentation. Elle intègre un soutien spécifique au développement du statut d'étudiant-entrepreneur, en lien avec les



établissements d'enseignement supérieur et les dispositifs existants. La Ville facilite l'accès à l'information, aux réseaux et aux lieux d'expérimentation pour ces projets. L'objectif est de favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat des jeunes et la création d'emplois ancrés localement.

Axe 4 – Innovation, transition et filières d'avenir

Structurer une politique d'innovation orientée vers la transition écologique, la création de filières d'avenir et le rayonnement du territoire. Cet axe se décline en plusieurs actions spécifiques, en s'appuyant sur des domaines d'innovation à fort potentiel pour Orléans :

- *Innovation énergétique et énergies renouvelables territoriales* : développer des projets d'innovation autour des énergies renouvelables et de la transition énergétique, en lien étroit avec les acteurs scientifiques du territoire tels que le BRGM et le CNRS. Cette action vise à mieux connaître, expérimenter et exploiter les gisements d'ENR locaux, notamment la géothermie, le solaire et la valorisation énergétique. Elle s'appuie sur des projets pilotes, des démonstrateurs et des partenariats de recherche appliquée à l'échelle du territoire. Ces démarches permettent de structurer des filières

économiques locales et de favoriser l'émergence de compétences spécifiques. L'objectif est de positionner Orléans comme un territoire de référence en matière d'innovation énergétique territoriale.

- *Ville laboratoire de la transition écologique* : faire d'Orléans un territoire d'expérimentation pour les solutions de transition écologique, en mobilisant le patrimoine municipal, l'espace public et les projets urbains comme terrains d'innovation. Cette action vise explicitement à retrouver et relancer la dynamique d'innovation environnementale que la ville a su porter par le passé et qui est aujourd'hui à l'arrêt. Elle repose sur la mise en œuvre de projets pilotes et de démonstrateurs à l'échelle réelle de la ville. Les solutions testées font l'objet d'une évaluation partagée afin d'en mesurer les impacts environnementaux, économiques et sociaux. L'objectif est de diffuser les solutions les plus pertinentes et de positionner durablement Orléans comme territoire d'innovation écologique.
- *Innovation culturelle et arts numériques* : soutenir le développement des arts numériques et des pratiques culturelles innovantes comme filière économique à part entière, en lien avec les acteurs culturels, les lieux de création et les



établissements d'enseignement supérieur. Cette action s'inscrit en transversalité avec la politique de rayonnement culturel de la Ville, en développant des partenariats au sein des réseaux de villes de la région et du réseau des villes jumelles d'Orléans. Elle vise à renforcer les coopérations artistiques, les échanges de compétences et la circulation des œuvres et des artistes. Les arts numériques sont ainsi envisagés comme un levier de création, d'innovation et d'attractivité territoriale. L'objectif est de positionner Orléans comme un territoire reconnu de création, de diffusion et d'expérimentation dans le champ des cultures numériques.

- **Structuration des filières d'avenir et passerelles recherche-économie** : renforcer les liens entre recherche, innovation et tissu économique local afin de favoriser le transfert de technologies, l'émergence de projets entrepreneuriaux et la structuration de filières d'avenir. Cette action vise à organiser des passerelles opérationnelles entre laboratoires de recherche, établissements d'enseignement supérieur, entreprises et porteurs de projets, à travers des outils tels que des plateformes partenariales, des appels à projets territorialisés et des programmes de recherche appliquée. La Ville agit comme

facilitateur de coopérations, en soutenant l'expérimentation, la valorisation économique et les dispositifs de maturation de projets. Elle contribue à identifier les domaines à fort potentiel et à accompagner l'émergence de démonstrateurs ou de prototypes. L'objectif est de transformer l'excellence scientifique du territoire en retombées économiques et en emplois durables.

- **Focus transversalités**

- **Mobilités et accessibilité**

L'attractivité économique est étroitement liée à la capacité des habitants, salariés et clients à accéder facilement aux commerces, services et zones d'activités. Les politiques de mobilité conditionnent directement la vitalité commerciale et économique.

- **Urbanisme et cadre de vie**

Les choix d'aménagement urbain, de qualité des espaces publics et de mixité fonctionnelle influencent l'attractivité commerciale et résidentielle. Le développement économique doit être intégré aux projets urbains dès leur conception.

- **Cohésion sociale et emploi**

Les politiques économiques doivent contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales, en favorisant l'emploi local, l'insertion professionnelle et la formation, tout en



répondant aux besoins de recrutement, de compétences et de développement des entreprises du territoire.

- **Culture, tourisme et image de la ville**

L'attractivité économique repose également sur l'image de la ville, son dynamisme culturel, touristique et événementiel, ainsi que sur un cadre de vie de qualité, distinct du seul champ professionnel, dont les qualités constituent un atout supplémentaire pour renforcer l'ancrage des habitants, attirer les actifs et soutenir le développement économique du territoire.



• **NOS ENGAGEMENTS**

- **Rénover et animer les Halles Châtelet en concertation avec commerçants, artisans et riverains.** Un espace moderne, sécurisé et dynamique, qui valorise les savoir-faire locaux et redonne vie au quartier.
- **Un interlocuteur identifié dans chaque mairie de proximité,** pour écouter et accompagner les commerçants et entreprises, via le pacte de réactivité (garantir un délai de traitement court), notamment dans leur transformation digitale.
- **Créer, innover et réussir** en proposant un accompagnement simplifié et de proximité pour les entrepreneurs, étudiants et porteurs de projets : des espaces adaptés et un écosystème stimulant pour booster l'initiative économique.
- **Lutter contre la vacance commerciale,** faciliter l'installation des commerces de proximité et adapter les conditions d'accès pour répondre aux besoins de chaque quartier.
- **En écho à l'accueil des World Skills, la Ville organisera tous les ans la Journée de l'Industrie** pour mettre le tissu économique et industriel orléanais à l'honneur
- **Un conseil économique régulier, en lien constant avec les habitants, les commerçants et acteurs économiques,** qui propose des solutions adaptées aux réalités du terrain.

